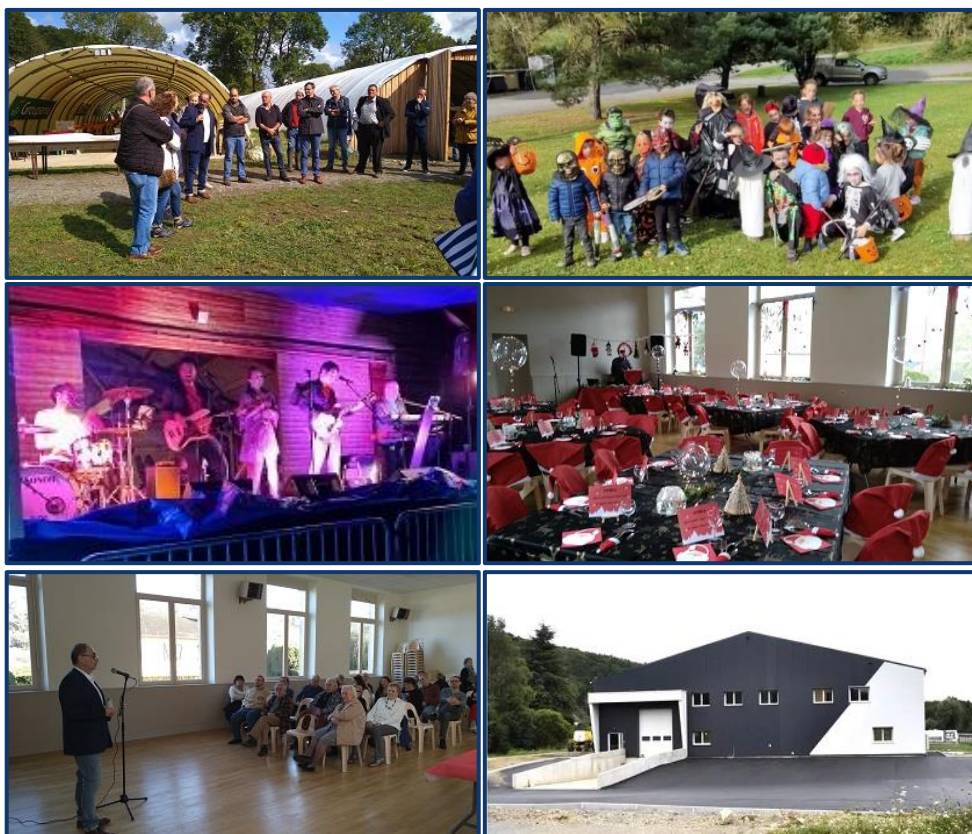




Le petit crozois n°15

Mars 2024



Mairie de CROZE

18, la Grattade

23500 CROZE

05.55.66.93.52

mairie-croze23@orange.fr

<https://www.croze-en-creuse.fr/>

<https://facebook.com/mairiedecroze/>

Sommaire général	1
Le mot du maire	3
Présentation de la commune	4
Gestion de la commune	
• Conseil municipal, personnel communal, contacts, horaires	5
• Commissions	6
• Budget	8
• Détails du budget	9
• Subventions	10
Travaux et projets	
• Site des ateliers municipaux	11
• Travaux divers	12
• Achat de tables, portes mairie, enrobé	13
• Entretien des espaces verts	14
• Travaux de voirie	15
• Ancienne poste, nouvelle entreprise	16
• Immobilier, manufacture Pinton	17
Informations municipales	
• Recensement	18
• SIAEP, chauffage bâtiment mairie	19
• Les Grands Bois	20
• Hébergement	22
• Site Web, page Facebook	24
Manifestations, évènements, vie sociale	
• Embellissement, ateliers divers	25
• Concours d'épouvantails	26
• Décoration de la commune	27
• Pâques et Halloween	28
• Comité des fêtes	29
• ACCA	32
• Exposition	34
• Monument aux morts	35
• Commémorations	36
• Comice agricole	38
• Noël 2023	40
• Vœux du maire, État civil	42
• Enduro des Mille Vaches	43

Communauté de communes Creuse Grand sud

- [Présentation](#) 44
- [Compétences](#) 45
- [Ordures ménagères et déchets](#) 46
- [Encombrants](#) 53
- [Accueil nouveaux arrivants](#) 54

Le parc Naturel Régional

- [Présentation](#) 56
- [Fonctionnement, axes de travail](#) 57
- [RICE, ciel étoilé](#) 58
- [Mobilité](#) 60
- [Anniversaire du Parc](#) 63

Le département

- [Présentation](#) 64
- [Installation fibre optique](#) 65

Informations pratiques

- [Location salle des fêtes, défibrillateur](#) 69
- [Agardom](#) 70
- [Horaires TER](#) 71
- [Transports régionaux](#) 72
- [Consultations CH](#) 73
- [Frelon asiatique](#) 75
- [Maladie de Lyme](#) 76



Mes chers concitoyens, chères Crozoises, chers Crozois,

Nous débutons cette année 2024 dans la continuité de la précédente, à savoir dans l'incertitude qui plane aujourd'hui sur notre pays, notre Europe et au niveau mondial.

Votre quotidien, comme celui de notre municipalité est impacté de façon notable, par l'augmentation des coûts de façon générale et particulièrement de ceux de l'énergie, de l'électricité et du gaz.

Cette année 2024 sera également celle où l'ensemble des problématiques liées au réchauffement climatique et à la prise en compte renforcée de la thématique développement durable pourront être mis en œuvre après une année 2023 d'étude de transition.

C'est en procédant à la totalité de la rénovation énergétique de nos bâtiments communaux que nous pourrons surmonter les difficultés à venir et nous poursuivrons nos actions au-delà de cela pour vous satisfaire.

Les travaux du futur logement communal, bâtiment de l'ancienne poste, vont pouvoir commencer, le lancement des travaux est prévu pour courant mars et ceux-ci dureront une petite année.

Un deuxième chantier de rénovation est prévu pour les bâtiments de l'ancienne CCBE qui accueilleront prochainement une entreprise de bois de chauffage et bien d'autres travaux qui suivront redonneront un souffle nouveau à Croze.

Vous le voyez, notre commune, malgré un environnement économique défavorable maintient sa charge d'investissements et la renforce, grâce à tous ces travaux.

Soyez sûrs qu'avec mon équipe, je ferai tout pour que Croze traverse cette période difficile en vous préservant de tout effet négatif, tout en maintenant cette politique d'amélioration du cadre de vie et en œuvrant à la réduction des charges.

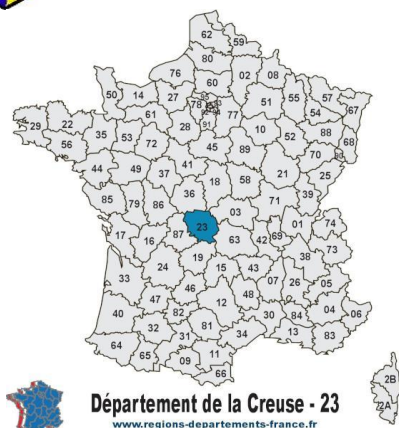
Fort de cette idéologie, pour cette nouvelle année, je souhaite à toutes et tous de vivre des moments de bonheur partagé et de joie. Chaque instant est unique, chaque nouvelle année est une promesse de joies et de découvertes.

Alors que 2024 soit pour chacun de vous une année pleine de réussite et que des milliers de petites joies viennent embellir votre vie. Meilleurs vœux à tous.

Le maire, Didier TERNAT

« Une société plus juste ne peut passer que par une dignité rendue à l'ensemble de l'humanité, et ce sans exception. »

Robert BADINTER (1928/2024)



Situé dans la région Nouvelle-Aquitaine, plus précisément dans le Limousin, et dans l'arrondissement d'Aubusson, **Croze** (**Cròsa** en occitan) est un petit village français du département de la **Creuse** (23). Son code postal est 23500. Ses habitants sont appelés les Crozoises et les Crozois (184 en 2023).

Entouré par les communes de **Gioux**, **Poussanges** et **Clairavaux**, le village de **Croze** se trouve à 5 kilomètres au Sud-Est de **Saint-Quentin-la-Chabanne** et à 8 kilomètres au sud de **Felletin**, la plus grande ville à proximité.



S'étendant sur 22,16 km², la commune de Croze est incluse dans le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin, créé en 2004 et qui comporte 124 communes. Elle est une commune de moyenne montagne, arrosée par la Creuse (dont la source se situe non loin sur le plateau de Millevaches) et par son affluent la Gioune. Au nord-ouest, un autre affluent de la Creuse, le Gourbillon, borde le territoire communal sur environ 300 mètres. La commune est desservie par les routes départementales 19, 35, 982 et 982a.

L'altitude minimale, 518 mètres, se trouve localisée à l'extrême nord, là où la Creuse quitte la commune et entre sur celle de Saint-Quentin-la-Chabanne. L'altitude maximale avec 841 mètres est située au sud-ouest, au puy de Chaufour, en limite de la commune de Gioux.

Croze est rattachée à la communauté de communes **Creuse Grand Sud** depuis le 1^{er} janvier 2014.



La commune de Croze présente une particularité. Constituée de 19 villages, elle ne possède pas de centre-bourg à proprement parler. Le bourg en lui-même, situé en hauteur, comporte l'église et seulement trois maisons. L'activité s'est développée dans la vallée, au village de la Grattade, plus accessible sans doute, notamment pour la construction des chemins et des routes. La mairie y a été construite en 1884 ainsi que la gare en 1905 et tout naturellement, des commerces, des hôtels et des restaurants s'y sont installés. La gare ne fonctionne plus depuis les années 70 et les commerces ont progressivement disparu... Celui qui ne connaît pas la commune et cherche la mairie par exemple se laisse guider par son GPS et arrive inévitablement au bourg.



MAIRE : TERNAT Didier1^{er} adjoint :

FOLLEZOU Éric

2^{ème} adjointe :

CHAGOT Joëlle

3^{ème} adjointe :

CRUICKSHANK Caroline.

Conseillers municipaux

(Par ordre alphabétique) :

CHAUVAT Claire

CRÉPIAT Michel

DANIEL Pascal

FLESSATI Pierre

JABOUILLE Natacha

TREMPOIN Alexandre.

À noter la démission de Mme CHAMBON Nathalie début 2023 (pour raisons de santé) ainsi que la démission de M. DANIEL Pascal en juillet 2023 en qualité de 1^{er} adjoint (pour raison de santé également) mais qui est toujours membre du conseil municipal.

Le personnel communal

Les employés communaux sont :

- Madame Sandrine LANGLOIS, secrétaire de mairie (20 heures par semaine).
- Monsieur Pascal GAULE, adjoint technique territorial titulaire (7 heures par semaine).
- Monsieur Gérard JABOUILLE, adjoint technique territorial titulaire (35 heures par semaine).

Contacts et horaires

Contacts Mairie :

Tel : 05.55.66.93.52

Adresse mail :

mairie-croze23@orange.fr

Site Internet et page Facebook

<https://www.croze-en-creuse.fr/>
<https://facebook.com/mairiedecroze/>
Heures d'ouverture de la mairie :

Lundi : 9h00 - 12h00

Mardi : 9h00 - 12h 00 et 14h00 - 16h30

Mercredi : 14h00 - 16h30

Vendredi : 9h00 - 12h00.

Commission des Travaux :

CHAGOT Joëlle - CHAUVAT Claire - CRÉPIAT Michel - CRUICKSHANK Caroline - DANIEL Pascal - FLESSATI Pierre - FOLLEZOU Éric - JABOUILLE Natacha - TERNAT Didier - TREMPON Alexandre.

Commission des Finances :

CHAGOT Joëlle - CRUICKSHANK Caroline - FLESSATI Pierre - FOLLEZOU Éric - TERNAT Didier.

Commission d'appel d'offres :

CHAGOT Joëlle - CHAUVAT Claire - FLESSATI Pierre - FOLLEZOU Éric - JABOUILLE Natacha - TERNAT Didier - TREMPON Alexandre.

Commission des fêtes, cérémonies et vie associative :

CHAGOT Joëlle - CRÉPIAT Michel - JABOUILLE Natacha.

Commission environnement et forêts :

FOLLEZOU Éric - TERNAT Didier - TREMPON Alexandre - et JABOUILLE Gérard, agent territorial.

Commission embellissement des villages :

CHAGOT Joëlle - CRÉPIAT Michel - JABOUILLE Natacha.

Délégué chargé des questions défense :

TREMPON Alexandre.

Site Internet de la commune :

CHAUVAT Claire - LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie).

Commission informations et bulletin municipal :

CHAGOT Joëlle - CHAUVAT Claire - FLESSATI Pierre - JABOUILLE Natacha - TERNAT Didier.

Commission ressources humaines :

CHAGOT Joëlle - CHAUVAT Claire - FOLLEZOU Éric - TERNAT Didier - TREMPON Alexandre.

Commission des affaires cadastrales, foncières et domaniales :

FOLLEZOU Éric - TERNAT Didier

Délégués Syndicat d'électrification (SDEC) :

Titulaires : FOLLEZOU Éric - TERNAT Didier.

Suppléants : CHAUVAT Claire - FLESSATI Pierre.

Délégués Syndicat d'adduction d'eau potable (SIAEP) :

Titulaires : TERNAT Didier - CHAGOT Joëlle.

Suppléant : TREMPON Alexandre.

Délégués Syndicat informatique (SDIC 23) :

Titulaire : CHAUVAT Claire.

Suppléant : FLESSATI Pierre.

PNR Millevaches :

Titulaire : TERNAT Didier.

Suppléant : FOLLEZOU Éric

Commission CNAS (action sociale du service public):

TERNAT Didier - LANGLOIS Sandrine (secrétaire de mairie).

Conseillers communautaires :**Titulaire :** TERNAT Didier.**Suppléant :** FOLLEZOU Éric**Correspondant tempête :**

TREMPOIN Alexandre.

Correspondant incendie et secours :

FOLLEZOU Éric.

Commissions communales composées de personnes extérieures au conseil municipal**Commission Communale des Impôts Directs :****Titulaires :** BERTRAND Francis - DEGAINE Pascal - GAULE Raymonde - JOUANNY Christine - MERCIER Pierre - PEYRAT Roger.**Suppléants :** BAUDIN Monique - DEMARET André - JABOUILLE Patricia - LACORDAIRE Yann - NESTE Jean-Jacques - PETRON Gilles.**Commission de contrôle des opérations électorales, REU : Répertoire Électoral Unique****Titulaires :** DEGAINE Pascal - JABOUILLE Gérard - JABOUILLE Natacha**Suppléants :** FLESSATI Pierre - TERNAT Maryse**COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

LES COMMISSIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES	
Statuts	Délégués
Finances et Ressources Humaines	TERNAT Didier
Petite enfance, Enfance, Jeunesse	CHAGOT Joëlle - CHAUVAT Claire
Eau et SPANC	FOLLEZOU Éric
Déchets et Développement durable	TERNAT Didier, vice-président en charge de cette compétence à la Comcom
Économie et Numérique	
Accueil, Économie sociale et solidaire	CHAGOT Joëlle
Culture et Sports	CRUICKSHANK Caroline - DANIEL Pascal
Voirie et Bâtiments	FOLLEZOU Éric - TERNAT Didier
PLUI et Habitat	CHAGOT Joëlle - TERNAT Didier
Santé	CHAGOT Joëlle
Tourisme	CRUICKSHANK Caroline - CRÉPIAT Michel

MAIRIE DE CROZE
CREUSE

Le quatorze avril deux mille vingt-trois à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de CROZE s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de M. Didier TERNAT, Maire, selon convocation en date du 7 avril 2023.

MEMBRES	10
PRESENTS	6
REPRESENTES	1
VOTANTS	7
POUR	7
CONTRE	0

Étaient présents : MMES. CHAGOT Joëlle, CHAUVAT Claire, CRUICKSHANK Caroline et M.M. CRÉPIAT Michel, DANIEL Pascal et FOLLEZOU Éric.

Étaient excusés : JABOUILLE Natacha (procuration TERNAT Didier), FLESSATI Pierre et TREMPON Alexandre.

Mme CHAUVAT Claire a été désignée secrétaire de séance.

DÉLIBÉRATION N° 2023-08 en date du 14 avril 2023 portant sur approbation du Compte Administratif 2022 du Budget principal.

Le Conseil Municipal réuni sous la présidence de M. DANIEL Pascal, 1^{er} Adjoint, délibérant sur les comptes administratifs de l'exercice 2022 dressés par M. TERNAT Didier, Maire, après s'être fait présenter le Budget primitif, et les décisions modificatives de l'exercice considéré, prend acte de la présentation des comptes administratifs qui se résument comme suit :

FONCTIONNEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.21 (002)	+116 774.06
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	173 899.32
RECETTES	193 343.26
RESULTAT DE CLOTURE 2022	+19 443.94
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.22 (002)	+136 218.00
INVESTISSEMENT	
RESULTAT REPORTE au 31.12.21	+139 740.92
OPERATIONS DE L'EXERCICE	
DEPENSES	149 531.29
RECETTES	82 568.07
RESULTAT DE CLOTURE 2022	-66 963.22
RESULTAT DEFINITIF au 31.12.22 (001)	+72 777.70

- Arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus
- Approuve à l'unanimité le Compte Administratif 2022

Fait et délibéré en Mairie,

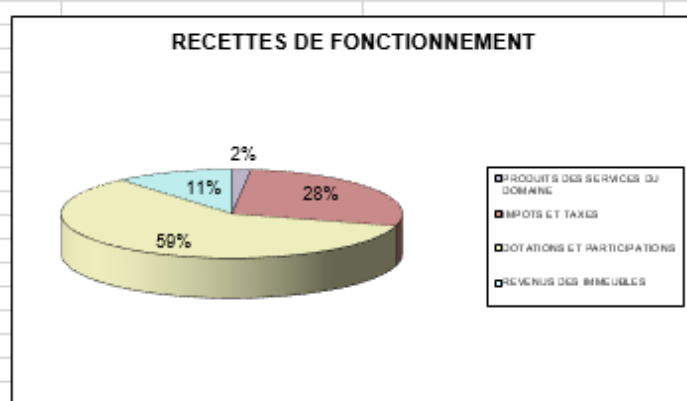
L'Adjoint au Maire

Pour copie conforme

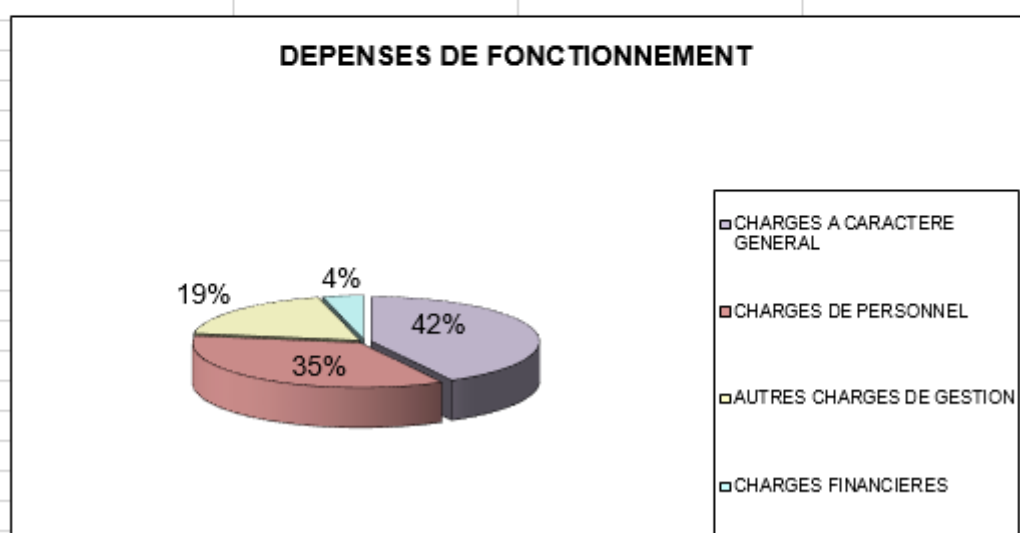
Pascal DANIEL

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

70 PRODUITS DES SERVICES DU DOMAINE 3 152,56	73 IMPOTS ET TAXES 48 507,32	74 DOTATIONS ET PARTICIPATIONS 104 104,11	75 REVENUS DES IMMEUBLES 19 764,28
--	--	---	--

REALISATIONS 2022**DEPENSES DE FONCTIONNEMENT**

11 CHARGES A CARACTERE GENERAL 71 022,79 €	12 CHARGES DE PERSONNEL 59 954,57 €	65 AUTRES CHARGES DE GESTION 31 291,47 €	66 CHARGES FINANCIERES 6 670,49 €
--	---	--	---

REALISATIONS 2022

En 2023, diverses subventions ont été attribuées lors des conseils municipaux des 24 février, 14 avril et 29 juin.

Sur propositions de Monsieur le Maire, et après délibération, le conseil municipal a décidé à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes :

ORGANISMES	SUBVENTION SOLLICITEE	Subventions 2023 (en euros)
ADOT 23 / DON D'ORGANES	Subvention	20
LIGUE CONTRE LE CANCER COMITÉ CREUSE	Subvention	20
AFSEP / sclérose en plaques	Subvention	20
TRISOMIE 21 CREUSE	Subvention	20
TÉLÉMILLEVACHES	Subvention	20
COMICE AGRICOLE FELLETIN	Cotisation	104.50
LES RESTOS DU COEUR	Subvention	50
SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	Subvention	20
Association pour le pastoralisme de la Montagne Limousine	Subvention	80
Village martyr d'Oradour sur Glane	Subvention	100
École de Gioux	Subvention	300
TOTAL		754.50

Quelques précisions :

- L'école primaire de Gioux a sollicité une subvention pour une sortie avec nuitées à Saint-Palais-sur-Mer (Charente Maritime) du 26 au 30 juin 2023 (trois enfants de la commune étaient concernés par la demande). La somme de 300 € a été attribuée à cet effet.
- Le conseil municipal a attribué une subvention au profit du comité des fêtes de la commune dans le cadre de l'organisation de son concert d'été. Le comité des fêtes a refusé cette subvention, et a proposé que la somme soit plutôt allouée à la création de toilettes à côté de l'atelier, sur la zone où se déroulent les manifestations. La mairie a réalisé les travaux courant juillet 2023.

De nouveaux travaux ont été réalisés sur le site des ateliers municipaux. La deuxième porte du tunnel a été refaite. Le bardage total a ensuite été traité.



Le site a été clôturé côté route et deux portails ont été posés (à savoir réutilisation de l'ancien portail présent sur le site et achat d'une barrière agricole, ce qui a permis l'économie d'achat de portails neufs).

Afin de nettoyer le site, des arbres ont été coupés. Au total : 12 cordes de bois de chauffage ont été débitées et vendues à différents habitants de la commune.



Une dalle a été coulée et des toilettes extérieures ont également été créées afin d'être utilisées lors des événements de la commune, notamment quand le site est prêté au comité des fêtes en août ou pour le comice agricole en septembre.



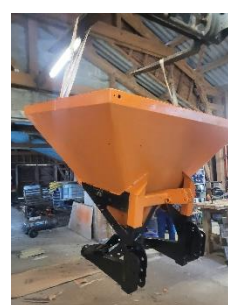
La pose d'une cuve à eau a été réalisée sur le côté droit de la mairie. Cette cuve permet d'arroser les fleurs l'été en utilisant l'eau de pluie récoltée.



Les roues de l'ancien moulin ont été transportées sous le tunnel communal. Elles seront utilisées ultérieurement. L'esplanade de Bunleix a été remblayée grâce au trop-plein de terre des travaux du terrain de la Grattade (travaux de l'entreprise Pinton).



Cet automne, les employés communaux ont procédé à la rénovation de la saleuse. À savoir : démontage entier de l'épandeur à sel, ponçage, traitement, découpe et remise de nouvelles taules, blacksonnage et peinture pour enfin tout remonter. Correctement rénovée, la saleuse pourra être utilisée encore pendant de nombreuses années.



Les portes du bâtiment de la nouvelle entreprise, située sur le site de l'ancienne CCBE, ont été mises en sécurité. Une d'elle a été entièrement refaite et posée en janvier 2024.



Tous ces travaux réalisés en régie par nos deux agents communaux, permettent d'entretenir et d'améliorer les biens communaux.

Cette année de nouvelles tables ont été achetées pour la salle des fêtes et montées par les employés communaux.



Portes de la mairie

En automne 2023, la porte extérieure du logement au-dessus de la mairie ainsi que celle de la salle des associations ont été remplacées par l'entreprise Fayette pour un montant de 7 000 €.



Avant



Après



Enrobé devant l'entreprise Pinton



L'entreprise Eurovia a réalisé des travaux d'enrobé devant l'entreprise Pinton : un délaissé entre la route départementale et le bâtiment Pinton, appartenant toujours à la commune. Ces travaux d'un montant de 7 500 € ont été réalisés l'année 2023 mais rentreront dans les comptes en 2024.



Comme chaque année, l'aménagement et l'entretien des espaces verts sont des tâches importantes dans notre commune. Ces différents travaux sont réalisés par nos deux agents communaux.

- L'entretien et la tonte des végétaux dans les surfaces en herbe, comme par exemple au point propre au lieu-dit La Baraque.
- L'entretien des massifs comme ceux de l'église au bourg.
- La taille et l'élagage de haies et arbustes : les lavandes au Christ à la Grattade ou les berbérís au cimetière par exemple.
- L'arrosage des fleurs : à la mairie, au point propre, etc.
- Le fauchage et le débroussaillage dans tous les villages de la commune et dans les chemins comme celui de la Villeraud, ou autour des poteaux téléphoniques et des rambardes de sécurité à la Jasseix...
- Le passage du broyeur au niveau de certaines zones : l'esplanade de la gare, autour des bâtiments communaux, etc.



Toutes ces activités prennent du temps, particulièrement au printemps et en été mais sont nécessaires pour le bien-être et la beauté de notre commune.

Par ailleurs, l'entreprise du Vert Plateau de M. Mauricout passe trois fois par an pour réaliser l'entretien des accotements de la commune.

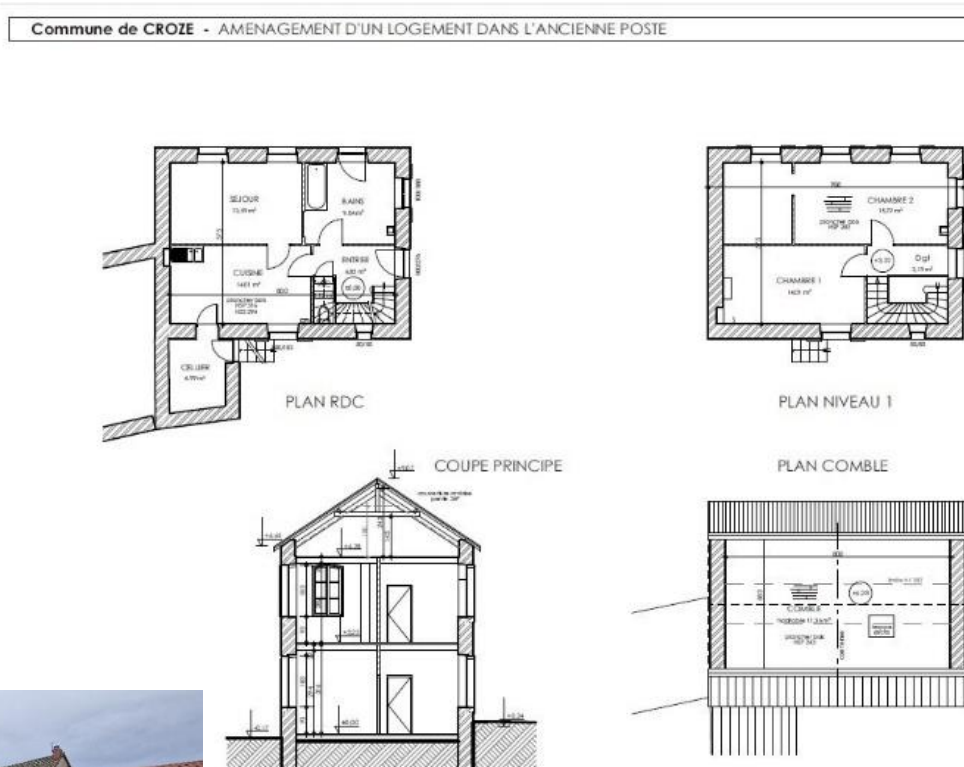


Concernant la voirie, les employés municipaux ont pour mission d'exécuter les travaux d'entretien courant afin de maintenir et pérenniser la qualité du patrimoine de voirie de la commune. Leurs principales missions sont :

- La réalisation de travaux d'entretien courant de la chaussée :
 - bouchage des trous des routes dans les villages comme à la Villeraud ou sur la route d'Hyverneresse, ainsi que sur les pistes comme sur le chemin de Sansonnèche et la piste du Vougueix...
 - nettoyage des fossés et entretien des saignées et des têtes de buse comme sur la route de la Brousse ou aux Matroux...
 - dégagement des abords des ruisseaux, à Soupín ou Bunleix par exemple.
- La pose de panneaux directionnels comme par exemple à la route du Cousseix : panneau pour les transports de bois et d'engins forestiers.
- L'entretien hivernal des voies en passant le chasse-neige et/ou la saleuse quand il le faut.
- Les travaux de voirie en urgence :
 - le nettoyage des routes suite aux intempéries comme les forts orages sur la route d'Hyverneresse et à Bunleix, et un poteau tombé sur la route des Pares.
 - l'arrachage d'arbres tombés suite également aux intempéries, par exemple une souche d'arbre tombé au pont de la Combe ou un arbre tombé sur les fils électriques à la Brousse.



L'ancienne poste de la commune a été acquise par la mairie en 2020. Le projet de rénovation du bâtiment à but locatif a bien avancé : tous les contrôles ont été réalisés en 2023. La maison va être entièrement restaurée pour un montant de 250 000 €, subventionné à 80%. Les travaux vont débuter probablement en mars 2024.



Entreprise de bois « les bûches 23 »

Le projet sur le site de l'ancienne CCBE a évolué cette année en une création d'entreprise de bois nommée « les Bûches 23 ».

En 2024, la municipalité va louer une partie de ce site afin de permettre à deux personnes, M. FOURNIER Édouard, habitant de la commune et M. PARIS Kévin de Féniers de s'installer pour initier de la vente de bois de chauffage aux particuliers.

Concernant les travaux, la municipalité remet l'électricité aux normes (début 2024 par M. MACHADO avec un devis d'un montant de 8 000 €) et l'entreprise prend à sa charge la clôture du site.



Vente de maisons

Le conseil municipal a pris la décision de proposer à la vente deux éléments de son parc immobilier, ceci afin de faciliter l'installation de nouvelles familles dans la commune.

Il s'agit d'une maison sise au bout du village de la Grattade, en direction de Bunleix, dite « maison Clidière », ainsi que de l'ancienne maisonnette SNCF située au bas du village des Magnadas.

**Installation de la manufacture PINTON**

Les travaux se sont déroulés tout au long de l'année 2023. À l'heure où nous publions ce bulletin, l'ouverture de la manufacture est imminente.

C'est dans ce bâtiment écoresponsable que M. Pinton produira la totalité de ses tapis tuftés. Dans le même temps, le site de Felletin, voué à la basse lisse et à la restauration sera réorganisé.

Le site de Croze est destiné à produire, à terme, la totalité des tapis tuftés de Pinton. Pour l'instant, l'outil de production entame son transfert depuis Felletin où le site sera réorganisé. Ce début d'année 2024 marque une nouvelle étape dans l'ambitieux programme de réorganisation et de redéploiement de la Manufacture Pinton. En effet, l'entreprise va transférer les ateliers de production des tapis tuftés à Croze, dans le tout nouveau bâtiment de 1 600 m² qu'elle a fait construire en bordure de l'axe Aubusson-Ussel. L'investissement porte sur environ 2,5 millions d'euros.



Cette implantation a été facilitée par la commune de Croze.

Le site de Croze est destiné à produire, à terme, la totalité des tapis tuftés de Pinton. Il emploiera une quinzaine de personnes et sera en partie robotisé. Plusieurs salariés ont déjà suivi une formation spécifique portant sur l'utilisation des robots appliquée au tissage.

Le site de Felletin bientôt réorganisé

Dans le même temps, le site de Felletin sera réorganisé et adapté au développement de l'entreprise, haut lieu de la tapisserie de basse lisse, de plus en plus ouverte à l'art contemporain comme l'a montré la récente tombée de métier de la première tapisserie d'Irène Kopleman.

Réalisées en Creuse, les tapisseries des ateliers Pinton s'exportent aux quatre coins du monde.

Lucas Pinton, en travaillant avec des galeries et en misant sur son réseau international, renoue avec un travail d'édition, en investissant sur les artistes auxquels il croit. D'autre part, le jeune chef d'entreprise continue de sous-traiter une partie de ses commandes de basse lisse, une manne notamment pour les jeunes ateliers. D'autre part, Lucas Pinton a repris la Manufacture royale du parc (MRP), à Aubusson, en février 2023, en association avec le fabricant belge De Poortere. MRP, spécialisée dans la production de moquette haut de gamme, est devenue MRA, Manufacture royale d'Aubusson, et commence à monter en gamme.

Article de Robert Guinot, publié dans le journal « la Montagne » du 02/01/2024.

Le recensement des habitants a eu lieu en 2023 pour notre commune. Hélas, malgré l'installation de quelques nouveaux habitants, nous ne sommes plus que 184 habitants. Les jeunes adultes partent bien souvent travailler ailleurs et la population vieillissante est confrontée à de nombreux décès chaque année. La densité de population est de 8, 5 habitants au km². Il est difficile d'imaginer qu'autrefois, vivaient à Croze plus de 1000 personnes (1104 en 1841 et 1022 en 1906, peu après la construction de la gare).

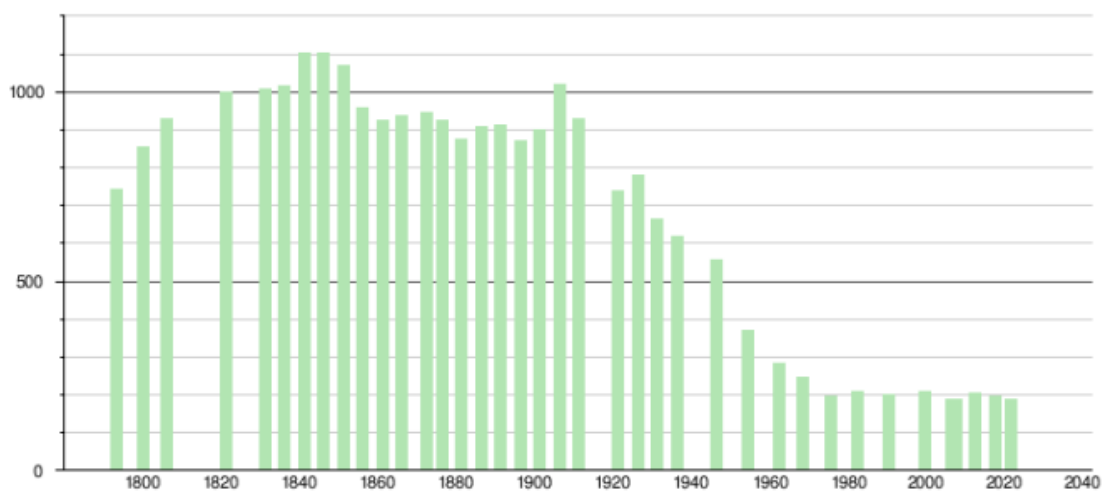
Évolution de la population [modifier]

1793	1800	1806	1821	1831	1836	1841	1846	1851
743	853	927	999	1 009	1 016	1 104	1 103	1 070
1856	1861	1866	1872	1876	1881	1886	1891	1896
956	924	939	945	924	876	910	911	871
1901	1906	1911	1921	1926	1931	1936	1946	1954
901	1 022	927	740	780	663	620	556	369
1962	1968	1975	1982	1990	1999	2006	2007	2012
283	245	196	211	202	211	190	187	205
2017	2021	-	-	-	-	-	-	-
196	188	-	-	-	-	-	-	-

De 1962 à 1999 : [population sans doubles comptes](#) ; pour les dates suivantes : [population municipale](#).

(Sources : Ldh/EHESS/Cassini jusqu'en 1999²³ puis Insee à partir de 2006²⁴.)

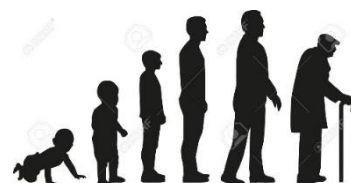
Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.

Tout le département de la creuse est touché par cette baisse de population.

Il y avait 113 106 habitants dans le département de la Creuse en 2023. La population de la Creuse est en **baisse régulière**. C'est une **population qui vieillit fortement** avec un indice de vieillissement de 166, soit 1,7 personne de 65 ans et plus par habitant de moins de 20 ans. La creuse est le deuxième département le moins peuplé de France juste après la Lozère.



Le SIAEP, Syndicat Intercommunal d'Adduction d'Eau Potable, gère l'alimentation en eau potable pour notre commune.

Le SIAEP de la Haute Vallée de la Creuse comprend trois communes : CLAIRAVAUUX, CROZE et FELLETIN.

Un projet d'agrandissement du syndicat avec les communes environnantes est toujours d'actualité.

En effet, en 2026, le syndicat devra impérativement être agrandi à d'autres communes avoisinantes.



TARIFS :

Abonnement annuel TTC : 84€

Prix de l'eau au m3 TTC : 1.77€ (1.53€ le m3 et 0.24€ de redevance)

CONTACTS :

Par téléphone : 05.55.66.96.64

Par courrier : siaep@felletin.fr

N° d'urgence : 05.55.66.51.11 (répondeur indiquant le numéro à contacter).

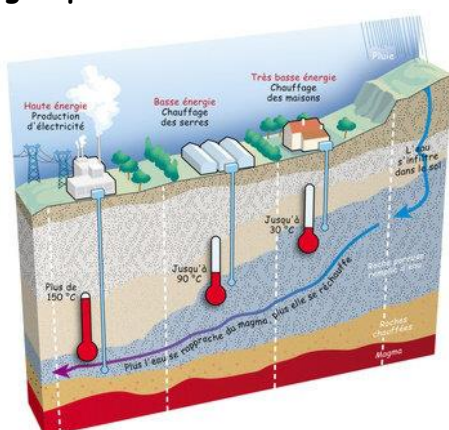
Chauffage du bâtiment communal

L'augmentation drastique du coût de l'énergie a contraint la municipalité à réfléchir à des alternatives pour assurer le chauffage du bâtiment communal : mairie, salle des fêtes, salle des associations et logement. Une réflexion et une étude sont en cours. La géothermie paraît être une bonne alternative.

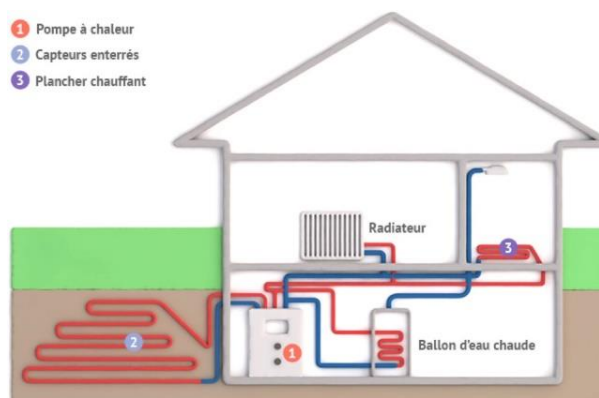
La **géothermie**, du grec géo (« la Terre ») et thermos (« la chaleur »), est à la fois la science qui étudie les phénomènes thermiques internes du globe terrestre, et la technique qui vise à les exploiter.

La géothermie rassemble l'ensemble des applications permettant de récupérer la chaleur contenue dans le sous-sol ou dans les nappes d'eau souterraines. Cette ressource est exploitée pour la production de chaleur ou de froid et d'électricité, ensuite distribuée par les réseaux.

Encore assez peu répandue aujourd'hui au regard du potentiel exploitable, **la géothermie est une énergie renouvelable, locale et respectueuse de l'environnement, associant performance énergétique et économie.**



Diverses profondeurs possibles

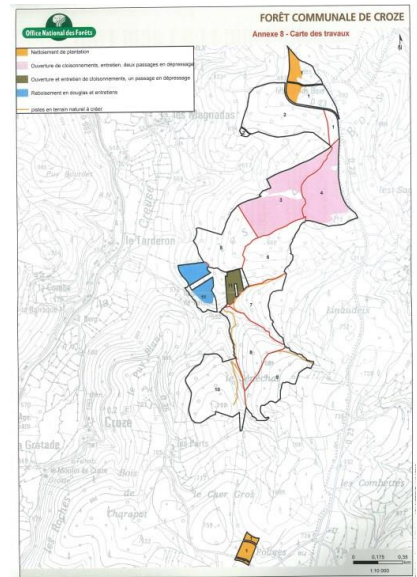


Fonctionnement pour un bâtiment individuel

La forêt ancienne des Grands Bois figurait déjà au 19^{ème} siècle sur les cartes d'État-Major. Elle représente un massif forestier boisé de 182 hectares, propriété des communes de Croze et de Poussanges. C'est une forêt aux multiples richesses dont l'écosystème complexe perdure depuis 150 ans.

La partie de la forêt des Grands Bois, acquise par la commune de Croze voilà plus de vingt ans, précisément en mars 2003, couvre à présent **134 hectares** et constitue un **important patrimoine forestier**.

Gérée par la municipalité en partenariat avec l'Office National des Forêts, elle fait l'objet de travaux et de soins selon les principes de la **silviculture**, ensemble de méthodes et de pratiques par lesquelles on agit sur le développement, la gestion et la mise en valeur d'une forêt pour en obtenir un bénéfice économique et des services profitables à la société. Ainsi, régulièrement, une ou des ventes de bois permettent d'abonder les caisses de la commune.



- En 2023, des ventes de bois (bois énergie) ont été réalisées pour un montant d'environ 6 000 € au profit de l'entreprise Pinet.
- Toujours en 2023, une parcelle ciblée par la commune et par l'ONF a été mise à disposition d'habitants de la commune. Il s'agit d'une petite parcelle, qui ne peut être proposée à la vente, car porteuse d'arbres de toute petite section.

Cette mise à disposition se pratique sur le principe de l'**affouage**. L'affouage est une pratique remontant au Moyen-Âge. À cette époque, le seigneur des lieux accordait aux habitants de ses villages le droit de récolter du bois de chauffage dans les forêts. Ce droit valait pour chaque foyer ("**affouer**" vient de l'ancien français et signifie "allumer") d'où le nom de cette pratique. Parmi les coupes prévues dans l'aménagement de l'ONF, la commune peut décider de **vendre le bois** ou de le **délivrer à ses habitants** : ce sont celles destinées à l'affouage.

Cette technique multi-centenaire est un exemple du partage de la forêt et de ses ressources.

Pour l'année 2024, plusieurs projets sont au programme :

- Une importante vente de bois est prévue pour un montant de plusieurs dizaines de milliers d'euros.
- Un nettoyage conséquent est prévu qui sera réalisé en régie, notamment au village du Vougueix, ainsi qu'aux Grands Bois (coupe de houx).



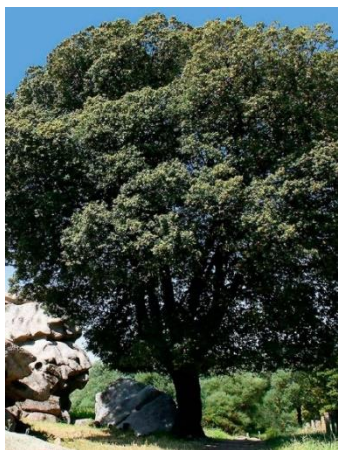
Le plan de relance annoncé par le gouvernement en 2020 comporte une mesure forestière visant à « **aider la forêt à s'adapter au changement climatique pour mieux l'atténuer** », dont l'un des objectifs principaux est d'accompagner les investissements forestiers pour le renouvellement des forêts.

L'objectif essentiel est d'accompagner l'adaptation de la filière forêt-bois française, pour continuer à fournir du bois à la société, pérenniser les services qu'elle rend et amplifier sa contribution à l'atténuation du changement climatique, tout en s'inscrivant dans le cadre d'une gestion durable et multifonctionnelle de la forêt.

Cette mesure vise en particulier à **aider financièrement les propriétaires forestiers, publics et privés**, à renouveler leurs forêts et garantir la résilience des écosystèmes forestiers dans le contexte du changement climatique. L'objectif national est d'améliorer, adapter, régénérer ou reconstituer 45 000 hectares, avec environ 50 millions d'arbres.

La parcelle 11 B de la forêt des Grands Bois est particulièrement concernée par cette opération. Elle est dépérissante, n'a pas de vigueur et va vers sa perte. Il convient de lui ajouter des plants. Tenant compte à la fois de l'ensoleillement, du réchauffement climatique et de la sécheresse, il a été décidé de laisser 150 chênes pédonculés de moyenne croissance qui seront récoltés dans quelques années, pour faire de l'ombre aux futurs plants.

Les plants choisis sont de type méditerranéen. Il s'agit du chêne pubescent, du pin Laricio corse et du pin maritime, ces essences étant les mieux adaptées à présent à notre climat.



Chêne pubescent



Pin Laricio



Pin maritime

Les plants seront mis en place à la densité de 1 600 plants par hectare soit avec des distances de 3 m x 2 m. Ils seront équipés de protections individuelles pour les protéger de la faune (gaines double maille de hauteur 120 cm, avec tuteurs en acacia ou en châtaignier). **Les plantations doivent être réalisées dans le courant de l'année 2024.**

Les achats de plants et les travaux nécessaires sont financés par l'état à hauteur de 70 à 80 %.



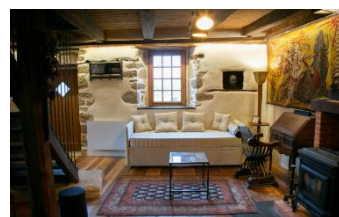
[Gîte - Les Grands Bois - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#) [Les Grands Bois](#)



[La petite Maison du Bonheur, Gîte Croze \(gites.fr\)](#) [Le Vouqueix](#)
[Gîte - La Petite Maison du Bonheur & Jacuzzi - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#)



[La Maison du Bonheur & Spa, Maison de vacances Croze \(gites.fr\)](#) [Le Vouqueix](#)
[Gîte - La Maison du Bonheur & Spa - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#)



[Château de la Jasseix, Gîte Croze \(gites.fr\)](#) [La Jasseix](#)



[Gîte - Le Chalet des Sources - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#)

Le Tarderon



[Gîte - Le Gourbillon - CROZE, Nouvelle-Aquitaine | Gîtes de France® \(gites-de-france.com\)](#)

La Villeraud



[Location « Gîte du Pêcher » \(Croze\) | Tourisme Creuse Limousin \(tourisme-creuse.com\)](#)

[gîte dans le parc de Millevaches - Appartements à louer à Croze, Limousin, France - Airbnb](#)

Le Pêcher



[La Maison des Fleurs - gîte en Limousin \(gitesinlimousin.com\)](#)

Bunleix



[Gîte rural et sa piscine - Maisons à louer à Croze, Nouvelle-Aquitaine, France - Airbnb](#)

Le Cousseix



Notre site Internet a été totalement reconstruit en mars 2023. L'ancien site créé en 2015 avait fait son temps. Le nouveau site est plus facile à découvrir et beaucoup plus intuitif. C'est un habitant de la commune, membre du comité des fêtes, qui l'a réalisé gracieusement.

Sur le site, on peut trouver des précisions géographiques, des photographies aériennes de tous les villages, des références et textes sur l'histoire de la commune, des photographies et documents anciens et actuels concernant le patrimoine bâti, des liens guidant vers les activités artisanales et les hébergements disponibles, des liens vers les différents partenaires de la commune, des informations pratiques sur la mairie, les comptes rendus des conseils municipaux, les actualités, les cérémonies, etc. On peut également y trouver tous les bulletins municipaux depuis 2015.

Et surtout l'actualité en reportages photographiques. Vous pouvez déposer des commentaires.

<https://www.croze-en-creuse.fr/>



La page Facebook est toujours très active et est suivie par près de 450 personnes. On peut y trouver de nombreuses informations ainsi que les reportages des différents événements de la commune.

<https://www.facebook.com/mairiedecroze/>



Le Comité des fêtes dispose également d'une page spéciale, annexée au site municipal.
<https://www.comitedesfetes.croze-en-creuse.fr/>



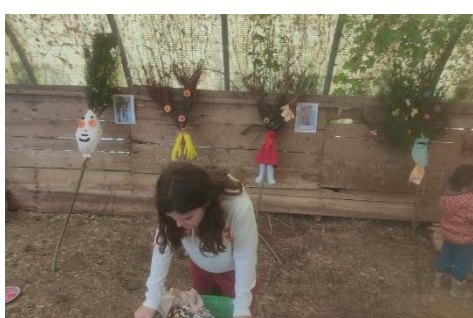
Nos agents communaux ont également pour mission d'aider les conseillers en participant à l'embellissement de la commune. En effet, ils sont présents toute l'année pour donner un coup de main aux idées originales émanant du conseil municipal. Nous pouvons donner l'exemple de l'aide pour poser les épouvantails à la Baraque, du trou creusé pour la chasse au trésor des enfants, de la création de nains en bois, de la confection de bacs à fleurs, de la création de sapins en palettes et bien d'autres encore.



À noter que quelques Crozaises et Crozois sont venus au printemps participer aux ateliers proposés par la municipalité pour la préparation de semis et autres décorations de printemps.



La commune a également organisé une journée avec les enfants pour créer chacun un épouvantail qu'ils ont ensuite exposé devant leurs maisons.



Cette année la municipalité a organisé un concours d'épouvantails pour tous les habitants de la commune. Le principe était de faire un épouvantail devant chez soi. De nombreuses personnes ont participé à cette action. Voici quelques productions :



Le mercredi 16 août, la quarantaine de participants a été conviée à la salle polyvalente pour la remise des prix. Petits et grands se sont vu remettre un prix, aucun classement n'a été possible tant la créativité était là. Tous ont été récompensés. L'après-midi s'est achevé avec le verre de l'amitié.



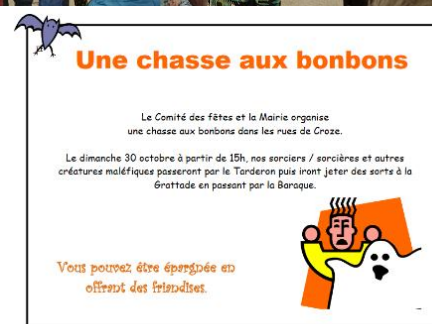
Pour ceux qui n'ont pas eu l'occasion de les voir, voici quelques photos montrant les idées originales exposées dans la commune :



Pâques a été de nouveau célébré : une chasse au trésor a été organisée par la municipalité avec au programme des enfants, des énigmes à résoudre tout autour du village du Tarderon, pour trouver au final un coffre rempli de chocolats et de jouets. Le comité des fêtes et l'ACCA ont participé au goûter.



Cette année ce sont les villages du Cousseix et de la Villeraud qui ont reçu la visite de petits sorciers et de monstres pour Halloween, avec un passage et un goûter à la Grattade. Un repas a clôturé la journée, proposé par le comité des fêtes en collaboration avec la municipalité pour la décoration et l'organisation.





Le comité des fêtes de Croze a pour vocation d'animer la commune en organisant des manifestations comme un concours de belote ou un concours de pétanque, un après-midi loto ou encore un week-end entier « Croze en fête ». Il participe aussi activement aux événements organisés par la municipalité comme la chasse aux trésors pour Pâques ou encore la chasse aux bonbons pour Halloween.

Le comité des fêtes est composé de bénévoles dynamiques qui étaient au 1^{er} janvier 2023 :

Bureau :

Président d'honneur : Didier TERNAT
 Président : Gérard JABOUILLE
 Vice-président : Matt LANGLOIS
 Secrétaire : Olivier GASCARD
 Trésorière : Natacha JABOUILLE
 Trésorière adjointe : Maryse TERNAT

Membres :

Ludovic GAULE
 Blandine JOUSSAIN
 Sandrine LANGLOIS
 Alex MOUTY
 Irène PRICK
 Ton PRICK
 Mathieu SAINTRAPT

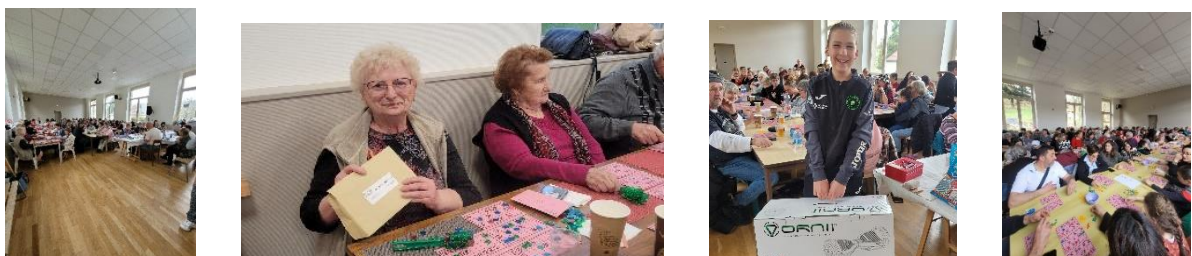
Quelques modifications ont été apportées pendant l'assemblée générale du 25 novembre 2023 :

- Démission de Ludovic GAULE et de Ton PRICK.
- Arrivée de 2 nouveaux membres : Adrien BUISSON et Léopoldine ROBERT qui devient membre du bureau en tant que secrétaire adjointe.

Cette année un concours de belote s'est tenu le 14 janvier 2023, qui a été suivi d'un repas. 24 équipes sont venues au rendez-vous et une quarantaine de repas ont été servis. Tout ceci dans la joie et la bonne humeur... Avec une nouveauté pendant le concours : une loterie pour trouver le nombre de boutons cousus sur une blouse. Concept original, apprécié et retrouvé pour la tombola du loto avec un nombre supérieur de boutons bien entendu.



En mars, nous avons organisé un loto avec un tel succès que nous avons dû malheureusement refuser du monde pour ne pas dépasser la jauge (seulement 119 personnes dans la salle pour des raisons de sécurité). Bonne ambiance et convivialité étaient de nouveau au rendez-vous.



Nous avons ensuite organisé un week-end festif intitulé « Croze en fête » qui s'est déroulé le dernier week-end de juillet comme à l'accoutumée, mais cette fois-ci en partenariat avec l'autre association de la commune, l'ACCA. Les deux associations ont œuvré main dans la main durant des mois de préparation pour organiser cette festivité.



Le comité des fêtes est très heureux de ce nouveau partenariat. Nous n'oublions pas le soutien et la participation de la municipalité, que nous remercions encore chaleureusement, notamment pour le prêt du site et des locaux et la confection en régie de toilettes extérieures. Ce site est un endroit idéal pour accueillir beaucoup de monde. À cela s'ajoutent de nombreuses démarches pour recueillir aides et subventions. Nous remercions infiniment les généreux donateurs sans lesquels le week-end « Croze en fête » ne pourrait avoir lieu.

Au programme de ce week-end :

- Un concours de pétanque aux abords du local des chasseurs. Ce concours s'est malheureusement déroulé sous la pluie mais il a fait venir quand même vingt équipes.
- Le soir s'est tenu un concert gratuit : les Has Been Players (groupe de reprise de variétés françaises et internationales) avec au menu un burger de biche. Environ 300 personnes étaient présentes. Elles se sont régalingées avec ces burgers et se sont bien diverties avec le concert : contrat réussi et à refaire l'an prochain.
- Le dimanche s'est tenu notre traditionnel vide-grenier avec le retour du soleil.
- Un week-end bien rempli...



Comme l'an dernier, les vendredis soir du mois d'août ont été animés par des concours de pétanque sur l'esplanade des ateliers communaux. Nous remercions de nouveau la municipalité. Avec une moyenne de 22 équipes, nous sommes satisfaits de ces soirées. Les joueurs aiment l'ambiance familiale et bon enfant de ces concours. Nous pensons réitérer ces concours l'été 2024.



Le comité des fêtes a également participé au comice agricole en septembre en aidant pour la mise en place et en organisant un vide-grenier.



Le 28 octobre, nous avons organisé un repas d'Halloween avec l'aide de la municipalité : un après-midi orchestré par la mairie pendant lequel les enfants de la commune se sont déguisés pour aller faire la récolte des bonbons dans trois villages. Après cette fructueuse récolte, les enfants ont pu profiter d'un goûter devant la salle des fêtes. Le soir nous avons concocté un repas fondu/frites maison qui a régalé 90 personnes. Nous remercions les membres du conseil municipal présents pour la décoration de la salle ainsi que pour l'aide durant le repas.



L'année 2023 a été riche en événements pour le comité des fêtes de Croze. Nous souhaitons faire de même en 2024.

Nous sommes heureux de mettre beaucoup d'énergie pour essayer de dynamiser notre commune. Nous encourageons aussi les habitants de Croze à venir participer aux événements organisés par le comité, et/ou à s'engager à nos côtés afin de faire vivre ensemble notre belle commune.



Nous voilà maintenant bien installés dans nos locaux du Tarderon, fonctionnels, ils sont devenus un réel espace de partage.

Durant l'année 2023, seulement quelques travaux de finition ont été réalisés sur le bâtiment (faîtage et bardage côté route) pour une meilleure isolation de la partie traitement de la venaison.

La saison de chasse a été très riche, avec des prélèvements conséquents en sangliers et cervidés.

Les activités ont été nombreuses avec le soutien du comité des fêtes dans ses manifestations, le nettoyage des chemins communaux, le déterrage, le comptage biennuel des populations de grands animaux, la participation au concours d'épouvantails, l'évacuation des animaux victimes de collisions sur la RD 982, l'installation de nouvelles chaises de battue aux Grands Bois et sur le chemin entre le Vougueix et les Pares...



Avant



Après



Épouvantail



Chaise de battue

La plus importante et la plus réussie des manifestations a été sans aucun doute la soirée burger organisée avec le comité des fêtes fin juillet au cours de laquelle 250 burgers confectionnés à partir de viande de biche et de produits locaux ont été distribués dans une ambiance très festive et conviviale.



Malheureusement, l'année écoulée n'a pas connu que des bons moments puisque notre ami Philippe TOUNIAU nous a quittés à la suite d'une longue maladie.

Toute l'équipe se joint à la peine de sa famille.

Nos compagnons de chasse n'ont tristement pas été épargnés non plus puisque NEPTUNE et PÉPITO ont perdu leur dernier combat face à un sanglier trop agressif, ce sont les risques quand on doit réguler des animaux parfois dangereux.

L'année 2024 en quelques chiffres :

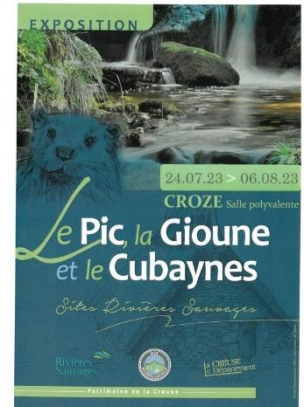
- Une moyenne de 27 chasseurs à chaque battue,
- 74 sangliers et 81 cervidés prélevés,
- 48 jours de chasse,
- 85 invités,
- 1440 tranches de jambon et 1260 œufs durs ont été consommés lors des casse-croûtes.

L'année 2024 sera sans doute encore plus riche et nos portes sont grandes ouvertes pour vous accueillir afin de vous faire découvrir notre passion.

En attendant, tous les chasseurs et les accompagnants de l'ACCA vous souhaitent une excellente année 2024, et remercient très chaleureusement les habitants de la commune pour leur compréhension lors des éventuels désagréments qu'ils pourraient générer bien involontairement lors de leurs actions de chasse.

Céline WOLFS, secrétaire de l'ACCA de CROZE

Du 24 juillet au 06 août 2023, la salle des fêtes de la commune a accueilli une très belle exposition, prêtée par le Département, consacrée aux trois ruisseaux, le Pic, la Gioune et le Cubaynes. Richement illustrée, cette exposition a permis de découvrir au travers de 25 panneaux, ces trois rivières creusoises prenant leurs sources sur le plateau de Millevaches et qui ont obtenu le label « Sites Rivières Sauvages ». Cette exposition n'a malheureusement pas accueilli beaucoup de visiteurs, ce que nous avons vivement regretté.



Le label « Site Rivières Sauvages », créé en 2014 et décerné par l'Association du Réseau des Rivières Sauvages, s'adresse exclusivement aux cours d'eau considérés comme « sauvages » et donc d'excellente qualité. Issu d'un important travail collaboratif, il a pour but d'identifier les rivières les plus patrimoniales de France et de créer un réseau « Rivières Sauvages ». Décerné pour cinq ans, le label n'a pas de valeur réglementaire, mais constitue un véritable outil de conservation. Ainsi, les rivières labellisées doivent obligatoirement intégrer un programme d'actions partagé, ciblé en priorité sur la conservation de leur état et la valorisation de leur grande valeur patrimoniale. À ce jour, seules 33 rivières ont été labellisées en France et **la Creuse est l'un des rares départements à en accueillir trois : le Pic, la Gioune et le Cubaynes.**

La Gioune prend sa source sur la commune de **Féniers** (dans le Puy Renardier au Combe Nègre) et traverse les communes de **Gioux** puis de **Croze**, où elle se jette dans la Creuse. Son linéaire est de 49 kilomètres. **Le Pic** naît sur la commune de Royère de Vassivière et rejoint la rivière Maulde à Saint-Martin Château. Le ruisseau de **Cubaynes** naît sur la commune de Gentioux et devient l'affluent principal de la Gioune avec qui il converge sur la commune de Gioux.



Par ailleurs, il existe un parcours spécial sur La Gioune, labellisée "rivières sauvages", gage d'une grande pureté de l'eau et d'une vie aquatique exceptionnelle.

Ce parcours de 3,5 km s'étire du Pont de Gioux (1,5 km du bourg) au Pont des Angles à Croze. Pratique autorisée : pêche à la mouche, aux appâts naturels et aux leurres.

Des panneaux sur site matérialisent les limites et informent sur la réglementation spécifique du parcours :

- Pêche sans tuer avec remise à l'eau obligatoire des poissons (sauf espèces indésirables),
- Utilisation de vifs ou de poissons morts interdite,
- Pêche sans ardillons ou avec ardillons écrasés,
- Panier de pêche interdit sur les parcours,
- Usage de l'épuisette recommandé.



Apparus après la guerre de 1870-1871, les monuments aux morts ont été élevés dans leur grande majorité à la suite de la guerre de 1914-1918, les noms des « morts pour la France » des conflits postérieurs y étant alors simplement ajoutés. De nos jours, des monuments aux morts sont encore édifiés.

À Croze, le monument aux morts se trouve devant la mairie. Il a la forme d'un pilier commémoratif, avec la statue d'un soldat, un poilu du modèle de Charles-Édouard Richefeu (sculpteur, 1868-1945), nommé « **la victoire en chantant** », sculpture réalisée en 1918.

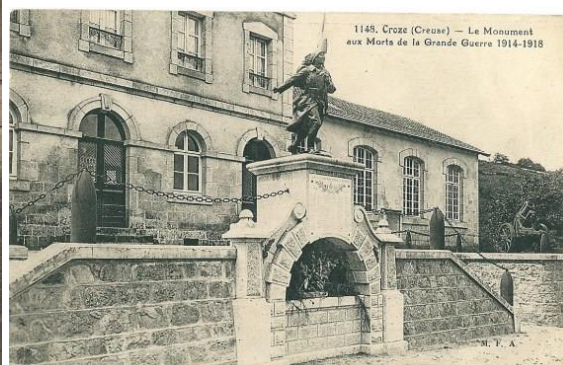
La statue représente un [poilu](#) chantant, regardant vers le haut, marchant, la jambe droite en avant et la gauche en arrière. Il est vêtu de son uniforme complet, son [casque Adrian](#) sur la tête. Il porte son fusil [Lebel modèle 1886](#) en bandoulière sur son épaule gauche et tient la sangle du fusil avec sa main gauche. Son bras droit est tendu vers l'arrière, le poing serré.

Il est orné de feuilles de laurier entrecroisées, et d'une croix de guerre. Il est en granit, en fonte de fer bronzée avec des plaques en marbre. Il est entouré par des obus.

Sa construction a été décidée le 26 septembre 1920, en réunion de conseil municipal, sous la présidence du maire, Arsène Leclerc. Il a été inauguré le 11 décembre 1921.

Sa construction a coûté 12 500 francs, dont 5 700 francs ont été le fruit d'une souscription auprès des habitants de la commune.

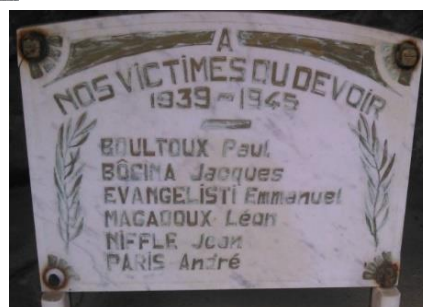
Clichés
anciens



De nos
jours



Le 8 mai 1945 est le jour où cessent les combats de la Seconde Guerre mondiale en Europe, au lendemain de la capitulation allemande. Celle-ci intervient dans la nuit du 6 au 7 mai. Le 8 mai, les Français commémorent la fin des combats en Europe contre l'Allemagne nazie.



Une journée pour se souvenir. Le 11 novembre est chaque année un jour férié et ce, depuis la loi du 24 octobre 1922, car il marque la fin de la Première Guerre mondiale, après quatre ans de conflit, entre 1914 et 1918. Morts, mutilés, invalides, plus de 18 millions de personnes, militaires comme civils, ont été victimes de celle que l'on appelle la "Grande Guerre".





Après la cérémonie au Monument aux morts, les personnes présentes se rendent au cimetière de la commune pour un hommage devant la stèle érigée à la mémoire des soldats morts pour la France. Ce monument est adossé au mur du haut, en haut des marches centrales. Une gerbe est déposée après l'appel des disparus.

Dans ce cimetière, quelques sépultures portent le visage sur plaques émaillées de soldats qui ont combattu en 14/18.

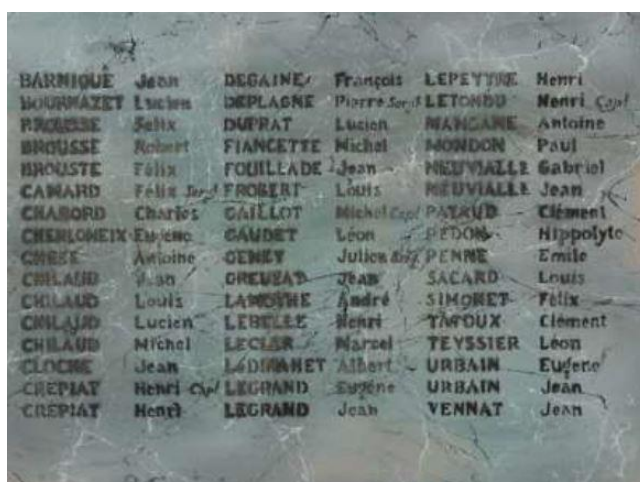


Un petit patrimoine précieux qui conserve la mémoire de ces hommes tombés pour la France.

La reproduction de la plaque du monument aux morts de Croze qui concerne nos soldats morts pour la France lors de la guerre de 1914/1918 a été exposée au Lavo//matik arts urbains (librairie, galerie d'art et production musicale, 20 boulevard du Général Jean Simon, Paris 13 ème), dans le cadre de l'exposition « Maudite soit la Guerre ».

Il s'agit d'une toile pochoir et aérosol, dont l'artiste créateur est Benoît Maître qui a des racines familiales creusoises et dont le nom d'artiste est Ben Spizz. Il nous a expliqué avoir été marqué, lors d'un passage dans notre commune, par les noms des soldats. En effet, certains noms apparaissent deux, trois, voire quatre fois. Des familles entières ont été décimées, trois, quatre frères ou cousins....

Merci encore à cet artiste.



Le comice agricole du canton de Felletin s'est tenu cette année le samedi 23 septembre, sur la commune de CROZE au lieu-dit le Tarderon, sous un ciel particulièrement clément. De nombreux agriculteurs éleveurs du canton ont participé à cette manifestation. 62 bovins de race limousine, charolaise et Aubrac ont été présentés, ainsi que quelques ovins et des lapins. Tous les éleveurs exposants ont été récompensés à la clôture du comice.



Un éleveur de chiens de KANGAL a fait le déplacement de Corrèze afin de représenter sa profession.



Les visiteurs ont pu admirer le remarquable travail des chiens bergers. Un vannier a présenté son travail et on a pu acheter miel et confitures.



Les établissements LAVILLE, MICARD et PÉNACHE ont présenté leurs engins agricoles. Une exposition de vieux tracteurs a été présentée par M. DUFOUR.



Les Sonneurs du Plateau, société de trompe de chasse ont assuré une belle animation.



Cette journée a rencontré un grand succès puisque au plus fort de la journée, on a pu dénombrer plus de 300 visiteurs. Le comité des fêtes de Croze a œuvré à la bonne réussite de la journée. Un vin d'honneur a été servi par la mairie de Croze, après que différents intervenants aient pris la parole sur l'état et les enjeux de l'agriculture sur le canton de Felletin. Ces intervenants sont successivement Bertrand PAULY, président du comice, Didier TERNAT, maire de Croze, Valérie BERTIN, présidente de la Communauté de Communes Creuse Grand Sud, Valérie SIMONET, présidente du Conseil Départemental, Jean-Luc LÉGER, conseiller départemental, Christian ARVIS de la FDSEA, Joël BIALOUX, de la Chambre d'agriculture.



Les éleveurs ont profité de cet événement pour remercier Bernard Jauberty, vétérinaire à Felletin, fraîchement retraité, pour son dévouement durant toute sa carrière au service des éleveurs du canton. Il a pris la parole à son tour pour les remercier et évoquer son travail avec eux dans un émouvant petit discours. Plus de deux cents repas préparés avec des produits locaux ont été servis durant cette journée (préparation Gaec Bathier, les Quatre Compères de Ladapeyre).



Le prochain comice se déroulera à Poussanges.

À l'initiative du conseil municipal, le repas de Noël s'est déroulé le samedi 9 décembre 2023.



Le repas a été préparé par le traiteur « la Petite Calèche » de Saint-Michel-de-Visse. Les plats servis étaient excellents, avec de nouveau cette année de la viande de biche fournie gracieusement par l'ACCA de Croze et cuisinée en sauté.

Menu des adultes

*Cocotte luite aux noix de saint jacques et
Tranche de foie gras sur toast (pain d'épice) et compote d'oignons
Trou Crozois
Sauté de biche sauce vin rouge
Buisson de pomme de terre Sarladaise et poêlée de pleurotes
Assiette de trois fromages avec salade
Soufflé glacé à la liqueur Derriv artisanal
Vin rouge, Vin blanc, Champagne, Café*



Menu des enfants

*Bouchée à la reine au jambon
Emincé de poulet légèrement crème
Buisson Sarladais
Sapin au chocolat glace vanille
Bon Appétit*

L'animation musicale a été assurée bénévolement par un membre du comité des fêtes.



Après ce festin, une petite animation a été organisée pour les enfants et ils ont été très sages avec le père Noël qui est venu leur apporter des cadeaux !



Les aînés ne pouvant malheureusement pas participer au repas ont été destinataires d'un colis de Noël.



Après quelques années d'interruption (due notamment au Covid), la cérémonie des vœux du maire s'est tenue cette année le samedi 27 janvier à 14 heures 30, à la salle des fêtes de la commune.

Monsieur Didier TERNAT, maire, ainsi que les membres du conseil municipal ont reçu les habitants de la commune.



Monsieur le maire, après avoir remercié les participants pour leur présence, a retracé les grandes lignes de l'année 2023 dans notre commune : événements divers, travaux réalisés et manifestations. Il a adressé tous ses remerciements aux différents acteurs de la vie croizoise, personnel communal, conseillers municipaux, et associations (Comité des fêtes et ACCA). Il s'est réjoui d'un regain de vitalité dû au partenariat de ces deux associations, qui œuvrent toujours avec le soutien de la municipalité. Puis il a évoqué les projets en cours et les réalisations à venir en 2024. Il a souhaité à tous une excellente année, pleine de communication, de partenariat et d'entraide.

La cérémonie s'est poursuivie avec le partage du verre de l'amitié et de la traditionnelle galette.

État civil



Naissances : néant



Mariages : Robin BUREAU et Justine SERYES, le 09/05/2023
Mathieu SAINTRAPT et Blandine JOUSSAIN, le 31/03/2023



Décès : René DIMITROFF, le 16/02/2023
Jean FOURNIER, le 24/03/2023
Paulette CHASTAGNOL, le 31/05/2023
Jean LEVISTRE, le 07/07/2023
Michel FRISDAL, le 11/12/2023

L'Enduro VTT fait partie des quatre disciplines du VTT reconnues comme discipline nationale et reconnues également par le Ministère des sports (Crosscountry, Descente, Trial, Enduro). Cette discipline est de plus en plus connue, avec plus de 400 événements recensés dans toute la France et en moyenne 200 pilotes au départ. L'Enduro fait vivre au travers de ses compétitions, toute une collectivité locale.

Une compétition se déroulera entre les communes de Croze, Gioux et Clairavaux le week-end des 5 et 6 octobre 2024. Le parcours fait environ 35 kilomètres et 1 400 mètres de dénivelé positif. La course se déroulera à la fois sur des descentes existantes et des « spéciales » à créer. Les remontées se feront par la route et les pistes forestières.

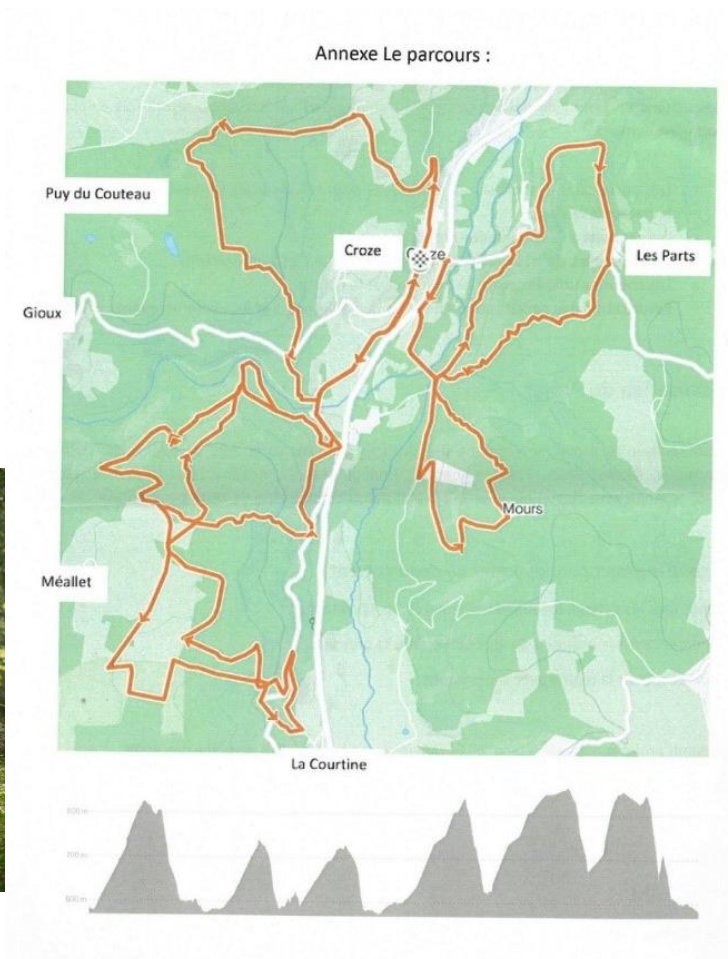
Le départ et l'arrivée de la compétition se tiendront sur le territoire de la commune de Croze. L'association prévoit environ 200 participants, dont le vice-champion du monde et la championne de France.

L'association organisatrice s'est engagée à passer sur les terrains communaux en respectant les conditions suivantes :

- Ouverture ou réouverture sans couper d'arbre,
- Élagage de petites branches,
- Mise en place de passerelles pour traverser les ruisseaux,
- Fermeture des sentiers après le passage de la course,
- Débalisage et ramassage de tous déchets causés par la course,
- Remise en état du terrain après la course.

Toutes les autorisations nécessaires seront demandées aux propriétaires concernés par le trajet de la course.

La sécurité des coureurs sera assurée par un organisme agréé. La sécurité routière sera assurée par des bénévoles placés à des endroits stratégiques sur le parcours.



La communauté de communes Creuse

Grand Sud est une communauté de communes française située dans le département de la Creuse et la région Nouvelle-Aquitaine.

Cette Comcom a été créée le 1^{er} janvier 2014.

Située au sud du département de la Creuse, cette Comcom regroupe 26 communes et présente une superficie de 612,6 km², avec une population totale de 11 794 habitants en 2019, soit une densité moyenne de 19 habitants au km².

Pour la commune de CROZE, la densité de population est d'un peu plus de 8 habitants au km².



Depuis le 15 juillet 2020, suite aux élections municipales de mars 2020, l'exécutif de la communauté de communes est le suivant :

- **Valérie BERTIN** (maire de Vallière), **présidente**.
- **Denis PRIOURET** (maire de Saint-Quentin-la-Chabanne), **1^{er} vice-président**, finances et ressources humaines.
- **Céline COLLET-DUFAYS** (4^{ème} adjointe d'Aubusson), **2^{ème} vice-présidente**, développement économique et touristique, déploiement du numérique.
- **Jean-Luc LÉGER** (conseiller municipal d'Aubusson), **3^{ème} vice-président**, petite enfance, enfance, jeunesse et famille.
- **Philippe ESTERELLAS** (conseiller municipal de Felletin), **4^{ème} vice-président**, sport, culture, vie associative, promotion touristique du territoire.
- **Laurent LHÉRITIER** (1^{er} adjoint de Moutier-Rozeille), **5^{ème} vice-président**, environnement, politique de l'eau, GEMAPI, SPANC.
- **Didier TERNAT** (maire de Croze), **6^{ème} vice-président**, environnement, énergies renouvelables, mobilités, gestion des déchets.
- **Claude BIALOUX** (maire de Sainte-Feyre-la-Montagne), **7^{ème} vice-président**, bâtiments, habitat, voirie, PLUi.
- **Catherine DEBAENST** (conseillère municipale d'Aubusson), **8^{ème} vice-présidente**, santé, médico-social, affaires sociales.
- **Alain DÉTOLLE** (1^{er} adjoint de Faux-la-Montagne), **9^{ème} vice-président**, accueil, économie sociale et solidaire.

Ce bureau se réunit au moins tous les quinze jours.

**SIÈGE D'AUBUSSON**

34 B rue Jules Sandeau-BP 40
23200 Aubusson

Tel : 05 55 67 79 98

Fax : 05 55 83 08 71

E-mail

Horaires : Du lundi au vendredi : 9h-12h et 13h30-16h

UNITÉ TERRITORIALE DE GENTIOUX

Le Bourg
23340 Gentieux-Pigerolles

Tel : 05 55 67 92 49

Fax : 05 55 67 92 87

E-mail

Horaires : Du lundi au jeudi : 9h-12h30 et 13h30-17h30 - Vendredi : 9h-12h30

La loi fixe des groupes de compétences obligatoires et optionnelles, non limitatives toutefois.

Au nombre des compétences obligatoires, on compte le développement économique et l'aménagement du territoire.

Les communes membres définissent ensemble les compétences qu'elles transfèrent à la Communauté de Communes.

Creuse Grand Sud exerce de plein droit en lieu et place des communes membres les compétences suivantes :

Les compétences obligatoires

Aménagement de l'espace communautaire

- Stratégie de territoire
- Maîtrise du foncier
- TAD (territoire d'action départementale)
- Protection et valorisation des espaces naturels
- Réalisation d'études d'intérêt communautaire
- ScoT (schéma de cohérence territoriale) et PLUi (plan local d'urbanisme intercommunal)

Développement économique du territoire :

- Zones économiques
- Politique locale de commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire
- Promotion du tourisme
- Étude et mise en œuvre d'un aménagement économique durable du territoire

Collecte et traitement des déchets des ménages et assimilés

Gestion des aires d'accueil des gens du voyage

GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations)

Politique du logement social d'intérêt communautaire et du cadre de vie

- Logements locatifs
- Foyers personnes âgées/handicapées
- Dispositifs d'amélioration de l'habitat
- Valorisation du patrimoine bâti
- Développement des infrastructures numériques

Voirie d'intérêt communautaire

Équipements sportifs et culturels d'intérêt communautaire

Les compétences facultatives et supplémentaires

Action sociale d'intérêt communautaire

- Politique de l'enfance et de la jeunesse
- Actions sociales liées à la santé
- Actions sociales à destination des personnes défavorisées
- Soutien aux actions menées par les associations

Politique culturelle communautaire

Assainissement non collectif

Protection et mise en valeur de l'environnement et soutien des actions de maîtrise de demande d'énergie

Élaboration et mise en œuvre d'un schéma d'itinéraires de promenades, de randonnées et de sentiers d'interprétation

Gestion d'équipements touristiques d'intérêt communautaire

Mutualisation de l'ingénierie territoriale et de matériel

Depuis le 1er octobre 2022, la communauté de communes est passée au tri simplifié. La totalité des emballages en plastique et en métal doit être triée. Chaque habitant a reçu dans sa boîte aux lettres un courrier explicatif et un « mémo tri ». On doit à présent adopter les bons gestes. C'est un emballage ? Dans le sac jaune !



Attention, les sacs jaunes sont exclusivement réservés au tri et ne peuvent en aucun cas remplacer les sacs noirs à ordures ménagères.

TRIONS tous les emballages et papiers

À TRIER | TOUS LES EMBALLAGES EN PLASTIQUE, MÉTAL, CARTON ET LES PAPIERS

Papiers, emballages en papier et carton

Emballages en plastique

Emballages en métal, même les petits

À JETER

Ordures ménagères

Objets en plastique

Vaisselle cassée

ou point de collecte adapté

À TRIER | TOUS LES EMBALLAGES EN VERRE

Bouteilles en verre

Pots, bocaux et flacons en verre

Retrouvez toutes les règles de tri de votre commune

CREUSE GRAND SUD
Communauté de Communes

CITEO

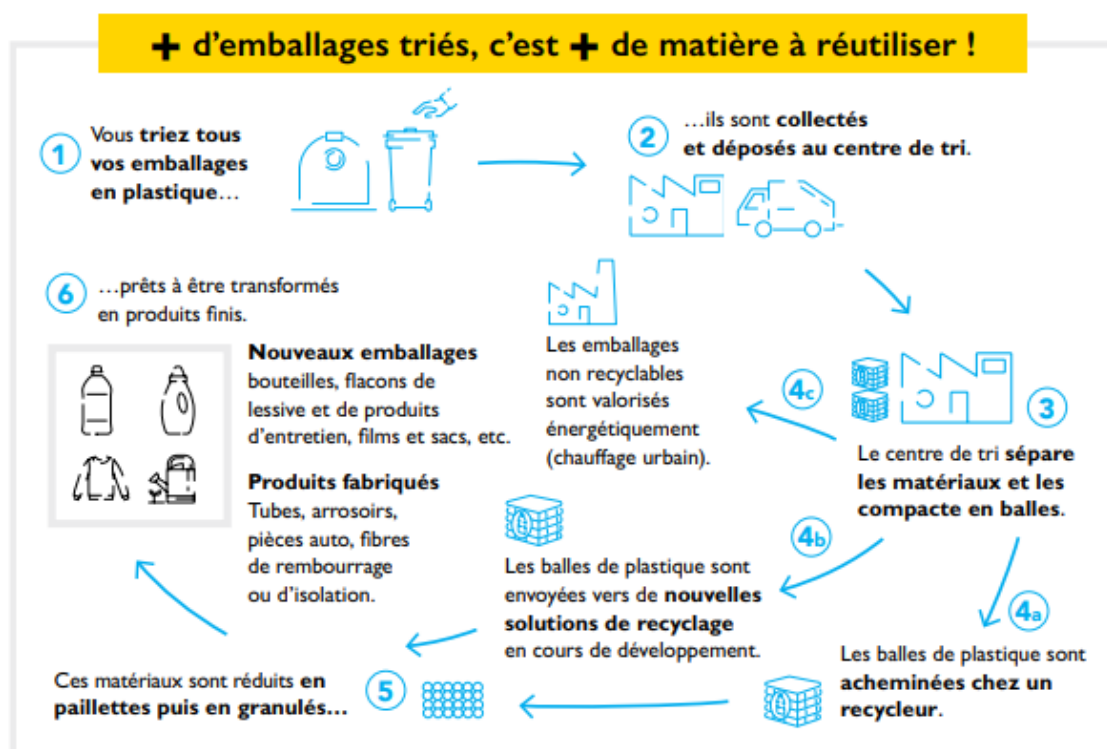
ATTENTION ! Le dépôt EN VRAC dans la benne jaune n'est plus autorisé, il faut impérativement utiliser des sacs jaunes (à prendre en mairie gratuitement aux jours et heures d'ouverture).

Et d'ailleurs, pourquoi dois-je impérativement utiliser un sac jaune au lieu de mettre mes recyclables en vrac dans le bac ?

C'est vrai que de prime abord la consigne semble contradictoire avec la nécessité de réduire les emballages et les déchets*. Et pourtant...

Vous devez comprendre que notre quai de transfert** à la déchèterie du Thym à Moutier-Rozeille n'est pas protégé des vents (ce sont des travaux que nous envisageons bien évidemment mais qui ne nous sont toujours pas permis du fait du redressement financier en cours au sein de la collectivité). Chaque petit plastique peut ainsi se retrouver directement dans la nature, ou encore dans la Creuse en contrebas et ce, malgré toute l'attention portée par les agents de collecte et de déchèterie, déjà largement contraints par un nettoyage systématique et ... manuel. Pensons à eux, pensons à la nature, trions dans un sac jaune !

Et bien sûr, ce tri est utile.



Pour tous les autres déchets, il faut se rendre à la déchèterie (du Thym à Moutier-Rozeille, des Alluchats à Faux-la-montagne).

Horaires des 2 déchèteries depuis le 18/11/2023.

Horaires
à partir du Sam. 18 nov. 2023

 **Déchèteries**

DÉCHÈTERIE DU THYM
du mardi au vendredi 13h30 - 17h45
et le samedi 9h - 11h45 / 13h30 - 17h45

Le Thym 23200 Moutier-Rozeille
05 55 66 82 73

DÉCHÈTERIE DES ALLUCHATS
le mercredi et le vendredi
9h - 11h45 / 13h30 - 17h45
le samedi 9h - 12h45

Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne
05 55 67 96 48

Fermées les jours fériés
Horaires susceptibles de changer en cours d'année
www.creuse-grand-sud.fr

En déchèterie, vous pouvez déposer quasiment tous les autres déchets.



Les collecteurs cuir sont à votre disposition dans les déchèteries du Thym et des Alluchats :



Des colonnes blanches de récupération des textiles se trouvent à présent également dans de nombreux endroits, comme points-propres, parkings de supermarchés, etc.

Vous pouvez également déposer de très nombreux objets à la Ressourcerie de Felletin.

La ressourcerie Court-Circuit vous accueille

Contact
05 55 66 24 11
cc@court-circuit-felletin.org
www.court-circuit-felletin.org

à la Boutique
47 Grande Rue

Vous trouverez
des livres
des jouets
de la vaisselle
des luminaires
des articles de puériculture
des accessoires de salle de bain
des articles de sport et plein air
des produits ménagers et des peintures
des appareils électroménagers
et hi-fi vidéo, etc...

aux Entrepôts
23 route de La Sagne

Vous trouverez
des meubles
de la quincaillerie
des objets de plein air
des outils de jardin
des matériaux à prix libre
des pièces détachées
des vélos
des appareils électroménagers
et de chauffage
des matériaux
de construction, etc...

Court-Circuit récupère tout ce qui peut être réutilisable ! Meubles, literie, vaisselle, jouets, quincaillerie, électroménager, plein air, etc...
Si vous souhaitez déposer des objets à la ressourcerie, quelqu'un vous accueillera aux entrepôts. N'hésitez pas à nous téléphoner.

Il est également possible de déposer les dits-objets à la déchèterie du Thym, où les intervenants de la Ressourcerie pourront les récupérer.

Ressourcerie Court-circuit :
1 caisson de réemploi directement sur la déchèterie du Thym



La communauté de communes Creuse Grand Sud et la Ressourcerie Court-Circuit travaillent ensemble depuis plus de 10 ans dans une optique de réduction des déchets sur le territoire. Court-Circuit réalise déjà la prestation de collecte des encombrants sur les communes de la Communauté depuis 2011.

Aujourd'hui, ce partenariat s'étend avec l'installation d'un caisson de réemploi sur la déchèterie du Thym.

Ressourcerie Court-Circuit

La ressourcerie Court-Circuit profite de l'installation de ce caisson de réemploi vidé régulièrement, pour détourner des flux, et sensibiliser les usagers à la réduction des déchets.

Les objets en bon état déposés ici seront collectés, valorisés et réemployés, afin d'éviter des tonnages de déchets enfouis et/ou incinérés à un coût environnemental et financier fort élevé.

Faute d'exutoire, nous ne pouvons pas prendre les téléviseurs, magnétoscopes, cassettes vidéo, pneus, et produits toxiques.

Par mesure d'hygiène nous ne collecterons pas non plus les matelas, ni les livres ou le textile dans ce caisson, mais vous pouvez venir les déposer directement à la ressourcerie, route de la Sagne à Felletin, du mardi au samedi de 14h à 18h.

Nous réalisons aussi des débarras de maison.

N'hésitez pas à faire appel à nous en nous contactant au 05 55 66 24 11.

Merci de votre précieuse et nécessaire contribution !

L'équipe de Court-Circuit

Le matériel médical peut être récupéré et recyclé grâce à REVATEC.

Signature officielle de la convention de partenariat ce matin à Aquasud avec REVATEC (Remise En Valeur des Aides Techniques En Creuse)



En présence de (de gauche à droite) : Julie ETIE - Animatrice du réseau de collecte REVATEC, Martine SEBENNE - secrétaire du bureau de l'association REVATEC, Didier TERNAT - VP CGS Environnement / Energies renouvelables / Mobilités / Gestion des déchets, Louis CAUCHY - Chef de service Environnement CGS et Valérie BERTIN - Présidente CGS.

La Communauté de communes Creuse Grand Sud s'engage pour le réemploi des Aides Techniques à l'Autonomie en Creuse !

Limiter le gaspillage et favoriser l'accès aux équipements pour tous sont les 2 objectifs de ce partenariat.

La convention signée ce matin, structure le partenariat et fixe les conditions et les modalités de collecte des Aides Techniques à l'Autonomie (ATA) par REVATEC auprès des déchèteries intercommunales du Thym à Moutier-Rozelle et des Alluchats à Faux-la-Montagne.

À noter, c'est ici l'association Court-Circuit qui est mandatée par Creuse Grand Sud pour collecter tout objet susceptible d'être réemployé - pour cela, un caisson de récupération est installé sur le site du Thym (en savoir plus sur le caisson de réemploi).

[La convention \(pdf\) >](#)

C'est désormais possible sur le territoire Creuse Grand Sud :

Aidez REVATEC à donner une nouvelle vie au matériel médical inutilisé en Creuse : apportez-nous vos équipements quelque soit leur état en déchèteries (aux Alluchats et au Thym) ou à la Ressourcerie Court-Circuit.

REVATEC les reconditionne pour les proposer à la location ou à la vente à petits prix.

REVATEC

Identifier les Aides Techniques à l'Autonomie

Donner une seconde vie au matériel médical inutilisé en Creuse



Demander un enlèvement : 07 58 52 71 55 | collecte@revatec.fr

Le matériel informatique et la téléphonie également grâce à CO'ORDI.

Co'Ordi, un chantier d'insertion de reconditionnement de matériel multimédia

1611 Views | juin 24, 2022

Actualités, Environnement, Habiter ici, S'installer ici, Solidarité



Co'Ordi est un Chantier d'Insertion de reconditionnement de matériel multimédia implanté en Creuse et ouvert depuis septembre 2021. Il est porté par l'association du Comité d'Accueil Creusois et financé par le Conseil Départemental, l'État et le FSE. Co'Ordi propose à des personnes en difficultés un emploi ainsi qu'une formation et un accompagnement social, dans le but de faciliter leur intégration dans le monde du travail. En 2022, il devient un véritable pôle technique de reconditionnement multimédia, offrant ses services aux entreprises, particuliers et collectivités.

SERVICES

Co'Ordi propose trois activités différentes : les ordinateurs, les téléphones et tablettes, la réalisation de supports de communication...

NE JETEZ PLUS
Co'Ordi RECONDITIONNE
ORDINATEURS / TÉLÉPHONES / TABLETTES

Le Numérique pour tous

Vous donnez votre appareil usagé au Chantier d'insertion pour qu'il soit reconditionné avant d'être redistribué à quelqu'un dans le besoin

Vous confiez votre appareil au Chantier d'insertion pour qu'il soit reconditionné avant de vous être restitué

PLUS DE RENSEIGNEMENTS
06 72 25 25 15
CACCOORDI2@GMAIL.COM

14 BIS AVENUE PASTEUR
23 000 - GUÉRET
À DROITE DE LA RUE À VÉLOS, AU FOND DE LA CUL-DE-SAC DE CHATELAIN À L'ÉPÉE ET DE L'AMBI À L'ÉPÉE

Le matériel médical doit être apporté en pharmacie dans des boîtes dédiées.

Patients en auto-traitement :



Les déchets de soins en élevage sont également collectés.

Déchets d'Activité de Soins en élevage (DAS) :



ATTENTION, les pneumatiques ne sont plus collectés !

(Mardi 7 novembre 2023) Les déchèteries Creuse Grand Sud ne collecteront plus les pneus à partir du mardi 14 novembre prochain



Les dépôts sauvages, dans la nature par exemple, sont formellement interdits, ainsi que les dépôts inappropriés dans les bennes ou à côté, ce qui hélas est très fréquent.



Déchèteries :

La déchèterie du Thym est ouverte du lundi au vendredi de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h.
Le Thym 23200 Moutier-Rozeille
05 55 66 82 75

La déchèterie des Alluchats est ouverte le mercredi et le vendredi de 9h à 12h et de 13h30 à 18h et le samedi de 9h à 12h.
Les Alluchats 23340 Faux-la-Montagne
05 55 67 96 48

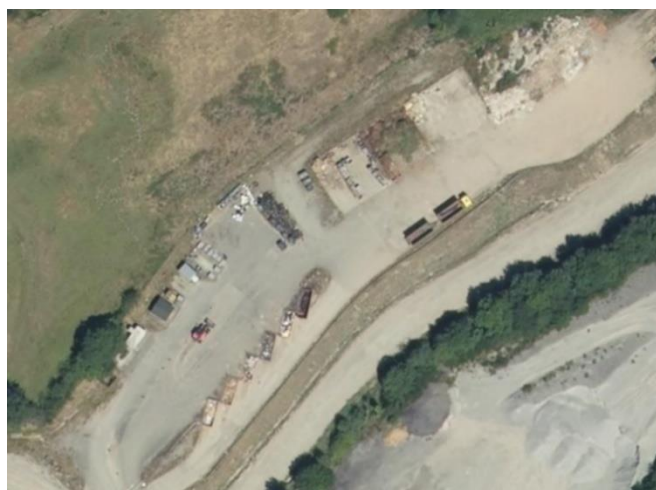
Les encombrants sont à déposer directement en déchèterie.
Pour tout dépôt sauvage, vous encourez une amende de 45 à 1 500 €



Le dépôt des déchets est désormais facilité à la déchèterie du Thym grâce à des nouveaux panneaux signalétiques.



Vue aérienne de la déchèterie du Thym à Moutier-Rozeille.



Où en sommes-nous pour le tri des déchets dans notre Communauté de communes ?

- Le tonnage **annuel** des déchets au niveau national est de **525 kg/habitant** (données 2019).
- Le tonnage **annuel** des déchets pour Creuse Grand Sud est de **573 kg/habitant** (données 2023).

On observe donc **une tendance à la hausse générale** malgré toutes les politiques mises en place. Les performances de notre territoire sont moins bonnes que la moyenne : **il reste des efforts à faire pour atteindre les objectifs qui sont :**

➡ **140 kg OMR** (Ordures Ménagères Résiduelles, donc sacs jaunes) par an et par habitant, pour une entrée à l'incinérateur de Limoges en 2030 et pour limiter la hausse des coûts.

La communauté de communes Creuse Grand Sud et l'association Court-Circuit travaillent ensemble depuis plus de 10 ans dans une optique de réduction des déchets sur le territoire. Court-Circuit réalise la prestation de collecte des encombrants sur les communes de la Communauté depuis 2011 (collecte bisannuelle, chaque commune est collectée 1 an sur 2).



Ramassage des encombrants Calendrier 2024

1	lundi	25/03/24	Saint-Alpinien
2	lundi	08/04/24	Saint-Sulpice-les-Champs (bourg)
3	lundi	22/04/24	Saint-Sulpice-les-Champs (villages)
4	lundi	06/05/24	Gioux
5	lundi	20/05/24	Croze
6	lundi	03/06/24	Saint-Quentin-la-Chabanne
7	lundi	10/06/24	Saint-Yrieix-la-Montagne
8	lundi	24/06/24	Saint-Maixant
9	lundi	01/07/24	Vallière (bourg)
10	lundi	08/07/24	Vallière (ouest+nord)
11	lundi	22/07/24	Vallière (est)
12	lundi	09/09/24	Aubusson
13	lundi	23/09/24	Néoux
14	lundi	07/10/24	Blessac
15	lundi	14/10/24	Saint-Amand
16	lundi	04/11/24	Felletin
17	lundi		

NB : les collectes sont susceptibles de se poursuivre le mardi et le mercredi



Ramassage des encombrants



L'association Court-circuit, missionnée par la Communauté de communes Creuse Grand Sud, vient collecter les encombrants sur tout le territoire de la Communauté de Communes.

Si vous souhaitez profiter de cette collecte, merci de vous inscrire auprès de votre mairie au plus tard la semaine précédant la collecte (seuls les foyers inscrits seront collectés).

La collecte est susceptible de se poursuivre jusqu'au mardi ou au mercredi en fonction du nombre de foyers inscrits et des volumes à collecter.

Les objets à collecter doivent être déposés devant votre domicile dans la limite de 3 m³ par foyer. Nous ne ramasserons pas les "tas de village".

Nous collectons



les objets encombrants : machines à laver, réfrigérateurs, cuisinières, meubles, matelas, canapés, vélos, sanitaires, appareils de chauffage, fenêtres, téléviseurs...



les petits appareils électriques : radios, jouets à pile, mixeurs, ...



les objets divers : vaisselle, livres, bibelots, outils, ordinateurs, petit électroménager, ...



les matières premières : petites ferrailles, bois...

les déchets ménagers spéciaux (toxiques) : huile de vidange (en bidon de 5 L maximum), batteries, vieilles peintures, solvants, produits phytosanitaires, bidons souillés...

La collecte sera respectueuse des objets en vue de leur réutilisation ou de leur recyclage.

Attention! La collecte s'effectue à la main et au diable.

■ Les plus petits objets doivent être conditionnés par famille (cf. liste ci-dessus) dans des sacs poubelle ou des cartons et les déchets ménagers spéciaux (ou toxiques) doivent être conditionnés dans des contenants fermés hermétiquement.

■ Les cartons doivent être aplatis.



Nous ne collectons pas



Les grosses ferrailles : machines agricoles, voitures

voir avec un ferrailleur



les ordures ménagères

containers marrons ou gris



les emballages destinés à la collecte sélective

sacs jaunes ou colonnes à verre



les déchets verts

compost ou déchetterie



les pneumatiques

s'adresser à la déchetterie du Thym

le fibro-ciment (= amiante)

s'adresser à un organisme spécialisé

les gravats

remblai ou déchetterie

les vêtements

conteneurs vêtement ou déchetterie

Merci de votre collaboration!

Ce ne sont pas moins de quatre-vingts personnes qui ont bravé les vents et se sont retrouvées à Croze le samedi 4 novembre pour la quatrième édition de la soirée « Accueil des nouveaux arrivants Creuse Grand Sud ». Un moment convivial qui, « au-delà d'offrir un panorama des services de la Communauté de communes et de répondre aux questions, constitue toujours une formidable occasion de découvrir les ressources et les richesses du territoire, de faire connaissance et de rencontrer d'autres habitants » pour Valérie BERTIN, présidente de Creuse Grand Sud. « Leurs situations et leurs motifs d'installation sont variés, il s'agit de s'adapter à leurs besoins » précise Amandine BONNAUD, chargée de mission Accueil et Attractivité.



L'occasion pour Valérie BERTIN de réaffirmer l'accueil comme « l'une des missions centrales de la collectivité avec un volet d'accompagnement et un réseau de partenaires multiples qui contribue largement à l'installation des nouveaux venus par la création de nouvelles entreprises sur notre territoire », tout autant que d'entreprises artistiques ou de défis sportifs. Pour Philippe ESTERELLAS, vice-président en charge du Sport, de la Culture, de la Vie Associative et de la Promotion touristique du territoire, « vous ne passerez pas une semaine, un week-end, même en hiver sans avoir à devoir faire un choix entre les différentes activités, spectacles, conférences, soirées qui vous sont proposées ».



« Si Creuse Grand Sud à l'instar de tous les autres territoires ruraux reste plus que vigilante et proactive quant à la recherche et à l'accompagnement des professionnels du soin au côté du Conseil Départemental de la Creuse dans le cadre de son Plan Santé « Dites...23! », grâce à des dispositifs de type pratique collaborative entre professionnels de santé proposée par la Communauté Professionnelle Territoriale de Santé (CPTS) « La Licorne » ou encore la « Box santé », le territoire peut encore s'enorgueillir de son réseau santé. Le « bien grandir », le « bien vivre » et « le bien vieillir » sont au cœur de notre projet de territoire » pour Catherine DEBAENST - Vice-Présidente en charge de la Santé, du Médico-Social et des Affaires sociales, avant de passer la parole à Alain DÉTOLLE, Vice-Président en charge de l'Accueil, de l'Économie de proximité et de l'Économie Sociale et Solidaire.

C'est à l'intelligence artificielle que ce dernier, non sans une once de curiosité et de taquinerie, a demandé conseil pour l'organisation pratique de cette soirée d'accueil des nouveaux habitants. Surprise dans la salle, l'exercice est étonnant. Pour autant, rappelle Alain DÉTOLLE, « rien ne remplacera jamais l'appréhension humaine et c'est exactement ce que nous vous proposons ce soir, de l'interaction directe, de la convivialité, une communauté. Nous vous avons préparé un petit quiz, c'est à vous de jouer maintenant ! »



C'est ensuite par équipes et dans une joyeuse ambiance que nouveaux comme anciens habitants et élus se sont affrontés à l'occasion d'un grand Quiz du territoire : « Le quiz, ça nous paraissait une bonne manière d'une part d'apporter de manière ludique des infos sur leur nouveau territoire ainsi que des clefs de compréhension pour mieux l'appréhender et d'autre part, de permettre l'échange entre les participants. », explique Amandine BONNAUD. Nombre d'habitants, de vaches, savoir-faire, Histoire, expressions occitanes, festivals, ... autant de sujets abordés en 15 questions qui n'ont pas manqué de provoquer une alternance de rires et d'étonnements en déconstruisant parfois certaines idées reçues.

À Cédric PAGEAU, Directeur de l'Office de tourisme Aubusson-Felletin, fraîchement arrivé à Creuse Grand Sud lui aussi, de conclure par une présentation plus touristique « mes collaborateurs et moi-même restons à votre disposition pour vous accompagner dans votre découverte de ce territoire d'exception pour lequel, je n'en doute pas, vous allez très prochainement, vous aussi, devenir des ambassadeurs convaincus » avant qu'Alain DÉTOLLE n'invite les participants à continuer la soirée autour d'un buffet de produits locaux qui s'est poursuivi encore quelque temps comme un moment suspendu de partage protégé des vents qui soufflaient forts ce soir-là à Croze.



Les participants se sont vu remettre un sac de bienvenue composé d'un sac sérigraphié par Les Michelines aux couleurs des 20 ans de la Médiathèque intercommunale avec de la documentation et des entrées gratuites offertes par les partenaires (La Diamanterie, la Scène Nationale, le Cinéma le Colbert, la Cité de la Tapisserie). Un covoiturage et un coin lecture et jeux pour tous, proposé par la Médiathèque avaient été mis en place afin de faciliter la venue du plus grand nombre. Une sélection de documents relatifs au territoire proposée par les bibliothécaires était disponible à l'emprunt. Le buffet était composé en circuit court.

La balade découverte initialement prévue à 16h30 au départ de la Mairie de Croze et en compagnie d'Etienne DESPAIN, guide de montagne, a été annulée pour cause de mauvais temps et reportée au 4 mai.

Article paru sur le site Web de la Communauté de communes Creuse Grand Sud. À retrouver dans son intégralité sur le lien suivant. [Pas moins de quatre-vingts personnes pour la soirée Accueil des nouveaux arrivants à Croze | Creuse Grand Sud \(creuse-grand-sud.fr\)](https://www.creuse-grand-sud.fr/accueil-des-nouveaux-arrivants-a-croze)



Le Parc Naturel Régional de Millevaches en Limousin

est un parc naturel régional français créé en 2004, situé à cheval sur trois départements de la région Nouvelle-Aquitaine (Corrèze, Creuse, Haute-Vienne). Le territoire du parc s'étend sur la partie centrale et orientale de l'ancienne région administrative du Limousin, dont il occupe près de 19 % de la superficie totale. La majeure partie du parc (1 708 km² soit 54 %) est située dans le département de la Corrèze, la partie creusoise s'étend sur 1 007 km² (32 %), la partie haut-viennoise représentant 428 km² (14 %).



S'étendant donc sur 3 143 km², ce qui en fait le sixième PNR français par la superficie, le parc s'organise autour du plateau de Millevaches, vaste ensemble hercynien de nature granitique de la périphérie occidentale du Massif Central, qui s'étage entre 400 et 1 000 mètres d'altitude et plusieurs plateaux et petits massifs périphériques.

Le territoire est riche de par son **environnement naturel diversifié** : des sols granitiques aux milieux tourbeux, des petits ruisseaux aux grandes rivières, des prairies aux forêts... la **faune remarquable** : circaète, truite fario, ou encore la loutre d'Europe choisie comme emblème du Parc. La **flore offre une grande diversité** : landes à bruyères, sphaignes ou drosera n'en sont que quelques exemples. En forêt, **feuillus et sapins** offrent encore une hétérogénéité des paysages. L'automne venu, cèpes et autres girolles viennent agrémenter de leurs parfums les plats régionaux.

Millevaches c'est aussi un **patrimoine bâti et culturel remarquable** : des constructions en pierre de taille souvent agrémentées de décors (symboles religieux ou simples motifs), des ponts, des moulins, des fontaines qui parsèment les paysages du Parc. Ces éléments architecturaux sont l'histoire de la Montagne limousine ; pour chacun une anecdote pourrait être contée en occitan, la langue du pays qui elle-même est une part du patrimoine.

L'**agriculture et l'artisanat** ont un rôle primordial dans l'économie du territoire. L'élevage ovin et bovin est l'activité principale, mais on observe également des productions maraîchères de plus en plus fréquentes malgré le climat parfois rude. Les activités tertiaires notamment dans le secteur social sont également très présentes.

La **diversité des activités** de plein air proposées sur le territoire est l'atout majeur du tourisme sur le Parc. En effet, balades ou randonnées, activités nautiques ou aquatiques, expériences aériennes ou nordiques sont au rendez-vous.

La **pédagogie** est aussi à l'honneur avec des lieux incontournables sur le territoire, tels que la Cité des insectes à Nedde, la Maison de l'Arbre à Chamberet, les musées d'art contemporain de Meymac, Eymoutiers et Vassivière.

Pour **séjourner** de nombreuses solutions s'offrent aux visiteurs : chambres d'hôtes, gîtes, camping, hôtellerie... et pour **manger** on peut trouver de nombreux restaurants mettant à l'honneur le patrimoine culinaire local et ses producteurs.

Le Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est à la fois :

- **Un territoire rural, ouvert et habité**, à l'équilibre fragile, reconnu pour sa qualité exceptionnelle, où protection de la nature et développement des activités humaines doivent être reliés.
- **Un organisme investi de missions** : protection et gestion du patrimoine naturel et culturel, aménagement du territoire, développement économique et social, accueil, éducation, information, expérimentation.

Toutes informations complémentaires sont à découvrir en ligne [Parc naturel régional de Millevaches \(parc-naturel-regional-de-millevaches.fr\)](http://parc-naturel-regional-de-millevaches.fr)



Le PNR Millevaches en Limousin est actuellement constitué de 124 communes (65 communes en Corrèze, 43 en Creuse et 16 en Haute-Vienne). Sa superficie est de 3 143 km²

Le Parc est peuplé de 38 950 habitants. Les villes de FELLETIN, MEYMAC, EYMOUTIERS et TREIGNAC en sont les portes.

Le syndicat mixte d'aménagement et de gestion du Parc naturel régional de Millevaches en Limousin est administré par un **comité syndical** et un **bureau syndical**. Le **comité syndical** est constitué de 182 délégués qui se réunissent 3 à 4 fois par an. Les principales décisions relèvent des finances, de la gestion et du fonctionnement du syndicat mixte. C'est également un lieu de rencontres et d'échanges entre élus. Le conseil syndical élit le **bureau syndical**, puis le président parmi le bureau ainsi constitué. L'actuel président est M. Philippe Brugère, maire de Meymac. Le syndicat mixte est appuyé par un conseil scientifique et le conseil de valorisation de l'espace rural de Millevaches. Ses orientations et objectifs sont déclinés en actions par une équipe salariée.

La rédaction de la nouvelle charte a fait l'objet d'un très important travail en 2018. Depuis la signature du décret ministériel du 26 décembre 2018, le label « **Parc naturel régional de Millevaches en Limousin** » a été renouvelé pour une durée de quinze ans, **soit jusqu'en 2033**.

C'est cette charte qui définit les principaux axes de travail à mener sur le territoire.

TERRITOIRE A HAUTE VALEUR PATRIMONIALE

Préserver un haut niveau de richesse des milieux et espèces

Accompagner la mutation des paysages

Améliorer la gestion partagée de l'eau

Connaître, sauvegarder et valoriser le patrimoine culturel

TERRITOIRE EN TRANSITION

Stimuler la production et la valorisation des ressources locales

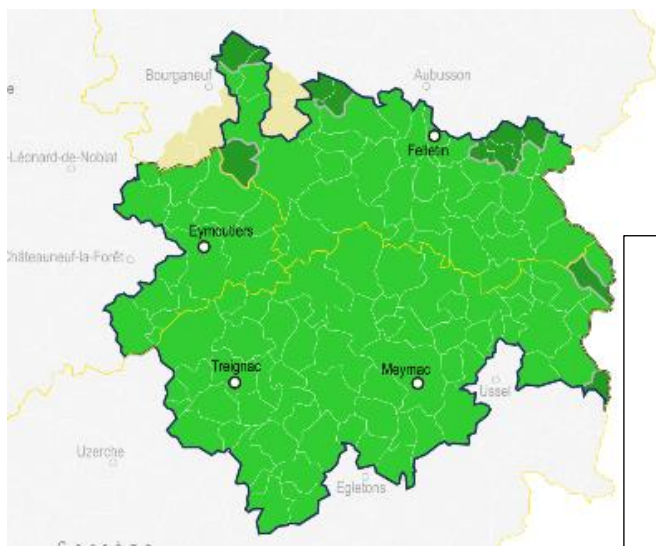
Devenir un territoire à énergie positive

TERRITOIRE PARTICIPATIF ET OUVERT SUR L'EXTERIEUR

Transmettre les savoirs du territoire

Assurer la cohésion des habitants et des acteurs du territoire

Vous trouverez toutes sortes de renseignements sur le site : [Parc Naturel Régional de Millevaches \(pnr-millevaches.fr\)](http://Parc Naturel Régional de Millevaches (pnr-millevaches.fr))



Maison du Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin
7, route d'Aubusson
19290 MILLEVACHES
05.55.96.97.00 accueil@pnr-millevaches.fr

Ouverture au public :

Du lundi au vendredi, de 9 heures à 12 heures 30 et
de 13 heures 30 à 17 heures 30

RICE : Réserve Internationale de Ciel Étoilé



En novembre 2021, le Parc Naturel Régional Millevaches en Limousin est devenu la nouvelle réserve de ciel étoilé française.



Avec la réserve du Pic du Midi en 2013, le Parc National des Cévennes en 2018 et la réserve Alpes Azur Mercantour en 2019, la France compte maintenant quatre RICE parmi les dix-neuf attribuées dans le monde.

Pour décrocher ce label de l'IDA (*International Dark-Sky Association*), le parc de Millevaches a dû faire la démonstration de la qualité de son ciel nocturne, afin que soit établie une « zone cœur » en son centre. Celle-ci s'étend sur 194 km² et se distingue des autres réserves françaises par le fait qu'elle abrite neuf communes (comptant 1 907 habitants soit une faible densité de 6 habitants/km²). Pendant la nuit sous un ciel dégagé, la luminosité moyenne n'y dépasse pas 21,6 mag/arcsec² (mesure de luminosité). Concrètement, **un tel seuil signifie que près de 2000 étoiles y sont visibles à l'œil nu**. À titre comparatif, on estime que la pollution lumineuse à Paris et ses abords empêche de discerner plus de 70 étoiles.

Tableau de la qualité du ciel pour notre commune.

(En vert, qualité du ciel correcte)

En bleu clair, bonne qualité

En bleu plus foncé, très bonne qualité)



De multiples intérêts gravitent autour de la labellisation. Le principal moyen de réduire la pollution lumineuse, fléau de l'observation des étoiles, est de travailler sur la vétusté de l'éclairage public. La rénovation de l'éclairage public permet aux communes de faire à court terme des économies financières et d'énergie conséquentes.

POUR LA COMMUNE DE CROZE : Tout l'éclairage public de la commune a été changé pour des ampoules à LED, ce qui représente une économie substantielle. La commune dispose actuellement de 3 étoiles au titre du label national « Villes et villages étoilés ».



[Le Parc labellisé RICE - Parc naturel régional de Millevaches en Limousin \(pnr-millevaches.fr\)](http://pnr-millevaches.fr)



CONSEILS POUR PROFITER DU CIEL ÉTOILÉ

Elles sont au dessus de nos têtes de jour comme de nuit, mais c'est seulement dans l'obscurité que l'on peut les voir : les étoiles sont aussi un signe de naturalité. Le PNR a d'ores et déjà référencé une dizaine de sites où les conditions d'observation sont optimales. Ce qui n'empêche pas d'en dénicher d'autres !

ORGANISER : QUAND PARTIR OBSERVER ?

REPÉRER LA MÉTÉO DE LA NUIT
PLUIE, NUAGES : BOF.

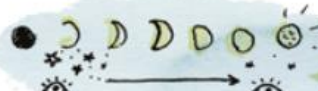


La pleine lune c'est moins bien pour voir les étoiles

Mais idéal pour une balade nocturne !

REPÉRER LES PHASES DE LA LUNE

- de lune = + d'étoiles



OÙ ALLER ?

SUR N'IMPORTE QUEL TERRAIN DÉGAGÉ
(IDÉALEMENT : ORIENTÉ SUD)



PRÉVOIR D'ARRIVER DE JOUR

SUR LE SITE D'OBSERVATION, POUR REPÉRER LE CHEMIN ET SES DIFFICULTÉS.



CERTAINS SITES ONT UNE VUE À 360° !



cf les fiches du PNR

908m / altitude
360° / vue
510m / temps de marche



S'ÉQUIPER :



- UNE CARTE DU CIEL DE SAISON
En prêt à la Maison du Parc ou imprimable sur le net.
- UN TAPIS DE SOL POUR LES DOUVILLETS
- UNE COUVERTURE
- UN BON PULL
- UNE BOISSON CHAUDE



LAMPES DE POCHE ET FRONTALES À LUMIÈRE ROUGE



Les nuits sont fraîches même en été !

pour le chemin



Car nos yeux mettent 15 à 40 minutes à s'habituer à l'obscurité !

- ÉVENTUELLEMENT UN SMARTPHONE AVEC L'APPLI "CARTE DU CIEL" QUI AIDE À SITUER, AU DÉBUT.

REPÉRER L'ÉTOILE POLAIRE :



TOUT TOURNE AUTOUR D'ELLE !

Au bout de la petite ourse, hémisphère Nord

ÉCOUTER :



À LA TOMBÉE DE LA NUIT, ÇA S'AGITE !



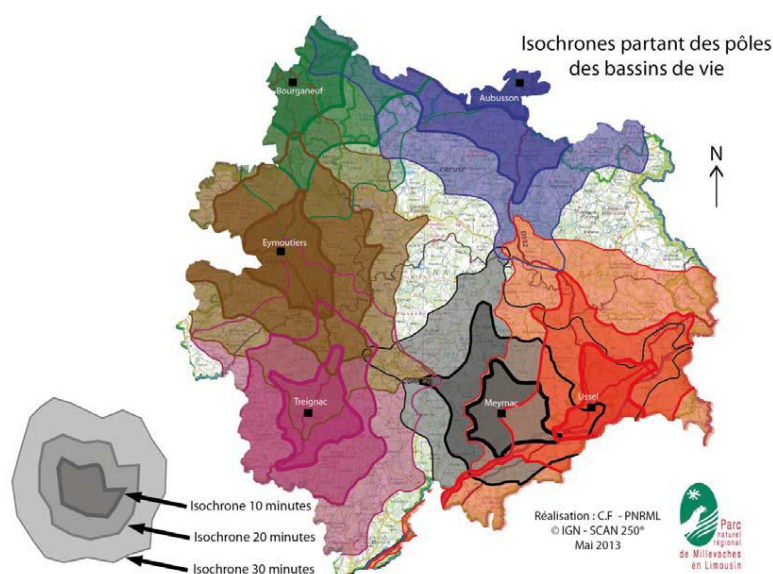
Noon ! Pas de lumière !

La **mobilité**, axe majeur du PCET (Plan Climat Énergie Territorial) se définit comme étant la **possibilité de se déplacer**. Ce terme correspond au domaine des transports et plus précisément au domaine du déplacement des personnes. Cette thématique est au cœur des politiques liées à l'environnement, à l'augmentation des coûts de l'énergie et de ce fait à la capacité financière de se déplacer. **Elle est un facteur essentiel au maintien sur place des populations et de la dynamique sociale.**

Le PNR est un territoire d'expérimentation qui se doit de soutenir les nouveaux modes de déplacements économes et écologiques, de proposer des solutions innovantes et de les soumettre aux Autorités Organisatrices de Transports (AOT) comme la région, les départements et les intercommunalités.

L'accessibilité des territoires sur le PNR est très variable en fonction du relief et du climat, certains lieux étant naturellement plus difficiles à rejoindre que d'autres.

Une zone isochrone est une courbe géographique délimitant des points accessibles en voiture en 10, 20 et 30 minutes.

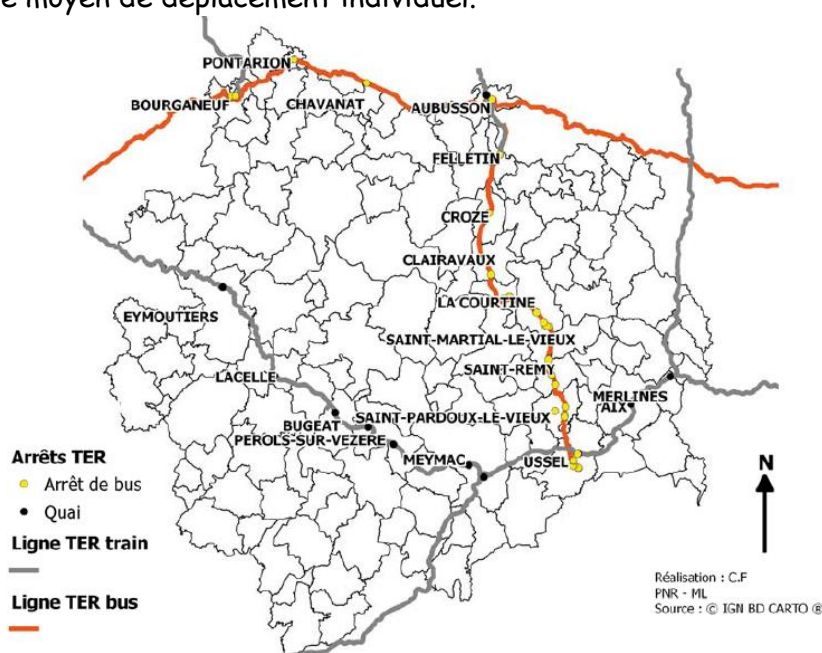


Les transports en commun occupent une place prépondérante sur le territoire, notamment pour les personnes ne disposant pas de moyen de déplacement individuel.

6 lignes TER fonctionnent sur le PNR

Les grands axes du territoire sont desservis

Temps de trajets de terminus à terminus : 1h30 à 2h



En bref, actuellement, sur le territoire du PNR :

- **Le covoiturage est pratiqué de manière informelle mais de plus en plus importante.**
- **Le train et les cars TER présentent une faible utilisation.** L'offre existante semble peu adaptée aux besoins des habitants, lieux de desserte trop éloignés, horaires et destinations non adaptés.
- **Le véhicule particulier demeure le mode de transport principal.**
- **Le transport à la demande (TAD) est un transport public routier de personnes, dont certaines caractéristiques essentielles comme ses points de départ, ses itinéraires, ses horaires ou encore ses fréquences sont déterminées en fonction de la demande expresse des utilisateurs. Il s'agit de services flexibles de transport public à mi-chemin entre les transports en commun réguliers et les taxis. Toutes les communes ne sont pas encore desservies mais ce service vise à s'étendre eu égard à la demande de plus en plus pressante. Le TAD est fonctionnel pour notre commune de Croze. Il est très régulièrement utilisé sur tous les secteurs concernés.**

Devant ce constat, le PNR réfléchit à des pistes d'actions à mettre en place afin de répondre aux enjeux énergétiques et sociaux de la mobilité durable sur son territoire, l'objectif étant de réduire et optimiser les déplacements pour le travail et les achats, appuyer et encourager les initiatives mises en place pour réduire les déplacements, engager des réflexions sur les centres de télétravail ainsi que sur le télétravail à domicile.

La centrale de mobilité

Sur le site du PNR de Millevaches en Limousin, citation des modes de déplacements clés existants sur le territoire et création d'un onglet renvoyant sur « www.mobilimousin.fr », qui centralise toute l'offre de transport présente et propose ainsi un itinéraire en un clic !

La mobilité douce

Le Parc pourrait acquérir des vélos électriques qu'il mettrait à disposition de particuliers qui s'engageraient à l'utiliser le plus souvent possible (au travail, autres déplacements), et à rendre au bout d'un mois son ressenti sur ce moyen de déplacement et s'il compte renouveler l'expérience.

Le covoiturage pour les bureaux et comités syndicaux (pour les acteurs du PNR)

Aider à la mise en relation des élus pour pratiquer le covoiturage lors de réunions PNR par la création de points de covoiturage sur les communes par lesquelles les personnes passent en voiture pour se rendre au lieu du bureau, comité ou autre.

Le covoiturage domicile-travail

Information sur le covoiturage, ses avantages et limites par « ce » document et le site internet du PNR qui incite à covoiturer et redirige vers un ou plusieurs sites de covoiturage pour s'inscrire. Ces mêmes liens peuvent être utilisés pour le covoiturage évènementiel.

Réduction de l'utilisation du véhicule particulier entre Felletin et Aubusson

Effectuer une opération sur une certaine durée et avec des volontaires qui emprunteraient le car/bus régulièrement, plutôt que leur véhicule particulier. Une grille horaire précise de toute l'offre de transport entre ces deux communes leur serait fournie et le PNR suivrait leurs impressions et leurs remarques pour les faire remonter auprès des AOT et ainsi améliorer le service proposé.

L'auto-école à la demande

Profiter des trajets effectués quotidiennement par l'auto-école pour que les personnes inscrites au Pôle Emploi ou à la mission locale puisse se rendre à leurs entretiens d'embauche ou à toute autre activité liée à leur insertion professionnelle.

Le rabattement des déplacements vers le TER et les marchés

Informar des modes de déplacements comme le car ou le TAD, surtout auprès des personnes en difficultés.

Mettre en place des services de TAD et/ou de covoiturage sur l'ensemble de l'axe Eymoutiers-Ussel qui rabattraient à la fois vers les gares et les marchés

Le covoiturage

Le covoiturage consiste en l'utilisation commune d'un véhicule par un conducteur non professionnel et un (ou plusieurs) passager(s) pour effectuer tout ou partie d'un trajet commun.

Pourquoi ?

- Pour **faire des économies** en divisant le coût du trajet par le nombre de passagers.
- Pour produire **moins de CO2** et **réduire la pollution** atmosphérique
- Pour **plus de convivialité** !

Comment commencer ?

1. S'inscrire sur un ou plusieurs **sites de covoiturage** :

* <http://www.covoiturage.fr>

* <http://www.covoiturage-correze.com>

* <http://www.covoiturage87.com>

2. Vous **contactez** ou **êtes contactés** par les **covoitureurs** potentiels par téléphone ou par mail.

3. Vous vous mettez d'**accord sur le lieu et l'heure de rendez-vous**, ainsi que sur le montant de la participation aux frais.

4. Vous **covoiturez** !

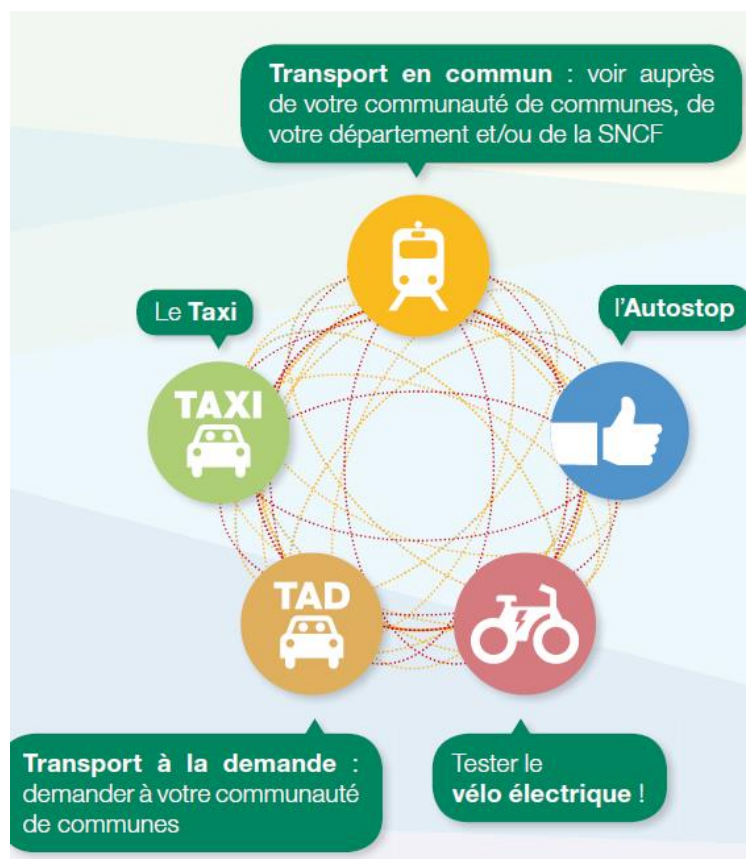
Partage des coûts

Vous avez 2 possibilités pour partager

On change de voiture à tour de rôle : il n'y a pas d'échange d'argent.

C'est toujours le même qui prend sa voiture. Chaque passager participe aux frais du conducteur.

Ou encore



Le Parc National Régional de Millevaches en Limousin a été créé en 2004 pour protéger et mettre en valeur le territoire, à dominante rurale dont les paysages, les milieux naturels et le patrimoine culturel sont de grande qualité mais dont l'équilibre est fragile. Ses cinq missions sont inscrites à l'article R333-1 du Code de l'Environnement:

- Protéger les paysages et le patrimoine naturel et culturel, notamment par une gestion adaptée,
- Contribuer à l'aménagement du territoire,
- Contribuer au développement économique, social, culturel et à la qualité de la vie,
- Contribuer à assurer l'accueil, l'éducation et l'information du public,
- Réaliser des actions expérimentales ou exemplaires et contribuer à des programmes de recherche.

Le Parc Naturel Régional Millevaches fête ses 20 ans d'existence les 5, 6 et 7 juillet 2024.

Dans le cadre de cet anniversaire organisé autour du thème de « **la Nuit et les Arts** », le Parc organise trois jours de festivités, incluant des conférences en astrophysique, des séances de cinéma avec documentaires en présence des réalisateurs, des expositions photographiques, un appel à participation aux écoles et aux communes, des spectacles, des concerts, des temps de convivialité (apéritif, repas...), des observations du ciel étoilé et du lever du soleil, des promenades sur la biodiversité nocturne, une librairie et des dédicaces, des stands de présentation des missions du Parc.... Ces animations seront proposées en simultanée, sur le site du Parc à Millevaches et dans la ville de Meymac, pour une diversité de cibles : grand public (en particulier les familles), amateurs et touristes d'astrophysique mais aussi les partenaires et élus du Parc.

La volonté des élus est que les 20 ans du Parc soit un événement pour présenter le Parc, son action au quotidien et ses partenaires, mais aussi l'occasion de mettre en avant le ciel étoilé et l'environnement nocturne du territoire qui ont permis la labellisation RICE, et l'intérêt d'agir pour leur préservation.



La Creuse est un département français appartenant à l'ancienne région Limousin qui fait partie de la grande région Nouvelle-Aquitaine depuis 2016. Il succède à la province de la Marche dont il reprend en grande partie le territoire. La Creuse est située dans le nord-ouest du Massif Central et tire son nom de la rivière CREUSE qui le traverse.

C'est le second département français le moins peuplé, après la Lozère, avec 113 106 habitants en 2023.

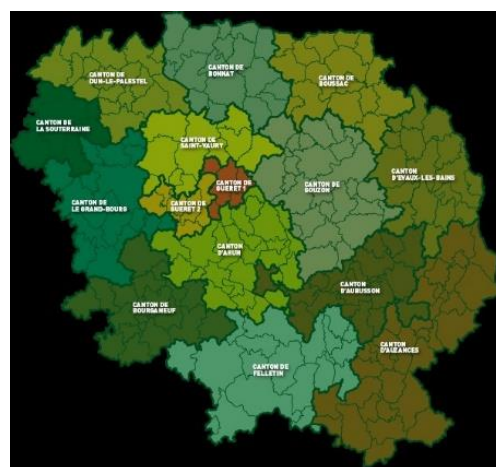
Sa plus grande ville, GUÉRET (12 840 habitants en 2021) est également le siège de la préfecture. Le département ne compte qu'une sous-préfecture, Aubusson.



la CREUSE
le Département

Le conseil départemental de la Creuse est l'assemblée délibérante du département, collectivité territoriale décentralisée. Son siège se trouve à Guéret.

Depuis 2015, le département est découpé en 15 cantons. Chaque canton est représenté par 2 conseillers départementaux, une femme et un homme.



Madame Renée NICOUX et Monsieur Jean-Luc LÉGER sont les conseillers départementaux du canton de FELLETIN.

Le canton de Felletin comprend 19 communes : Croze, Faux-la-Montagne, Felletin, Féniers, Gentioux-Pigerolles, Gioux, la Nouaille, la Villedieu, le Monteil-au-Vicomte, Moutier-Rozeille, Poussanges, Royère-de-Vassivière, Saint-Frion, Saint-Marc-à-Loubaud, Saint-Martin-Château, Saint-Quentin-la-Chabanne, Saint-Yrieix la-Montagne, Sainte-Feyre-la-Montagne, Vallière. **Ce canton totalisait 6424 habitants en 2021.**

Les compétences du conseil départemental sont multiples. Elles concernent :

- L'enfance, la famille, la jeunesse
- L'insertion
- Le logement
- Les seniors
- Le handicap
- Les collèges
- Le numérique
- Les routes
- Le soutien aux territoires
- La culture, le patrimoine
- Le tourisme
- Le sport, les loisirs de nature
- L'environnement
- L'agriculture
- Le laboratoire départemental d'analyses



TOUS LES RENSEIGNEMENTS NÉCESSAIRES SUR LA PAGE

[La Creuse, le département : portail du Conseil départemental de la Creuse \(CD23\) - Bienvenue en Creuse !](#)

Pour le département de la Creuse, près de 50 000 foyers étaient éligibles à la fibre optique fin 2023. Le département sera 100 % fibré à la fin de l'année 2024. Les déploiements s'échelonnent jusqu'à la fin de l'année pour construire environ 79 000 lignes. Après la fin des travaux sur un secteur, 3 mois d'attente sont nécessaires avant que les habitants concernés ne puissent souscrire à une offre fibre. Le temps que les fournisseurs d'accès à Internet partenaires, installent leurs équipements sur le réseau public. D'ici 2025, 100% des Creusois, entreprises et particuliers, pourront ainsi accéder au très haut débit

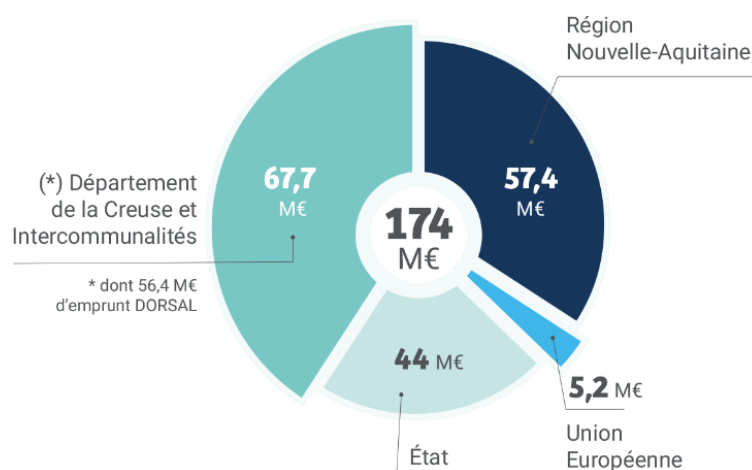
Le déploiement de la fibre optique en Creuse avance à grand pas. Chaque semaine ou presque, de nouvelles lignes ouvrent à la commercialisation, permettant à de nouveaux foyers ou entreprises de se raccorder au très haut débit. 48 494 auront ainsi été livrées par DORSAL depuis le début du déploiement, autant de foyers ou locaux d'activités éligibles à la fibre ! Ce réseau public de fibre optique, construit par DORSAL, exploité et commercialisé par Nouvelle-Aquitaine Très Haut Débit (NATHD) est financé par la Région Nouvelle-Aquitaine, le Département de la Creuse et les intercommunalités, avec le soutien de l'État et de l'Union Européenne.

Les avantages de la fibre

Avec la fibre, les débits sont bien plus performants qu'avec l'ADSL (jusqu'à 1 Gbit/s). De quoi accéder à une nouvelle dimension de partage de données et de sensations, grâce à une technologie 100% prête pour le futur :

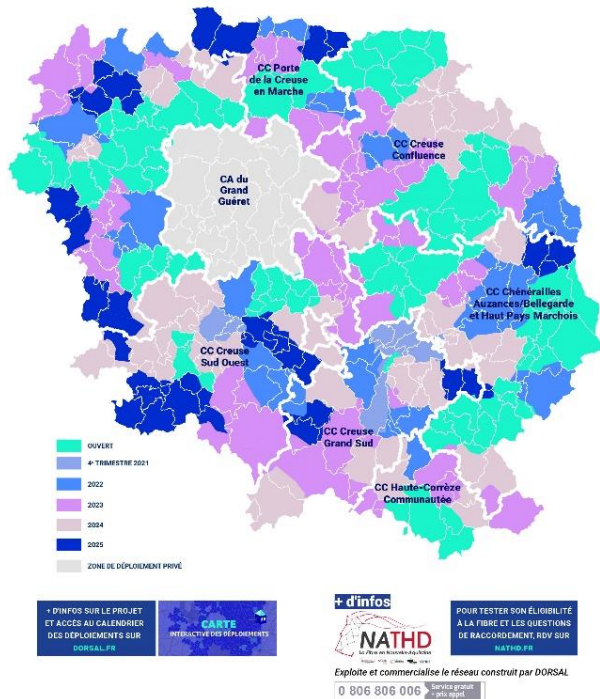
- Navigation Internet fluide
- TV HD / 3D sur 1 ou plusieurs postes
- Bouquet de chaînes
- Contrôle du direct
- Vidéo à la demande (VOD)
- Jeux en ligne
- Échanges de vidéos/photos
- Téléphonie sur Internet illimitée vers fixes et mobiles / différents pays
- Services publics en ligne

Un investissement public de 174 Millions d'Euros



Calendrier prévisionnel d'ouverture des offres :

Le déploiement et la commercialisation du réseau fibre se font par « plaques », dont les périmètres ne correspondent pas forcément à ceux des communes ! Une même commune peut ainsi être traversée par plusieurs plaques qui ne sont pas déployées ou commercialisées en même temps.



Pour notre commune de Croze, certains villages disposent déjà de la fibre : la Jasseix, le Mas Laurent, la Villeraud. Le reste de la commune sera équipé d'ici 2024, comme la totalité du département, particuliers et professionnels. Lien utile : [2024 La Creuse 100% fibre | Conseil départemental de la Creuse \(CD23\)](https://dorsal.fr)

Qui fait quoi ?

Le maître d'ouvrage, propriétaire du réseau :

Assure le montage financier du projet en Corrèze, Creuse et Haute-Vienne, et détermine les calendriers de déploiement, avec ses collectivités membres,

Conçoit et construit le réseau jusqu'en limite de propriété privée, via ses entreprises travaux, puis le livre à NATHD.



L'exploitant du réseau (déléguataire de dorsal) :

Assure, pour le compte des collectivités, l'exploitation et la commercialisation du réseau public auprès des opérateurs fournisseurs d'accès Internet,

Assure les opérations de maintenance et d'entretien du réseau construit par DORSAL.

Les fournisseurs d'accès à Internet (FAI) :

Proposent aux habitants des abonnements « fibre » d'accès à internet (entreprises, professionnels, collectivités, particuliers),

Louent les infrastructures du réseau public pour fournir leurs offres.

Le raccordement final :

Dès lors qu'un nouveau secteur est éligible, une communication informe les habitants ou entreprises concernés de la possibilité de s'abonner à la fibre, précisant la marche à suivre pour un raccordement réussi. Dès maintenant, chacun peut tester son éligibilité sur nathd.fr

Comment ça marche ?

C'est l'abonnement qui déclenche le raccordement à la fibre du foyer ou du local d'activité (liste des opérateurs partenaires sur nathd.fr). Une dernière section de fibre doit alors être déployée depuis le Point de Branchement Optique (PBO) le plus proche, situé dans la rue, à 150 m maximum, jusqu'à l'intérieur du logement ou du local. Ce raccordement final, aérien ou souterrain, est réalisé par NATHD ou par le Fournisseur d'Accès Internet (FAI), choisi au moment de l'abonnement.

La fibre emprunte généralement le même chemin que le réseau télécom cuivre déjà en place quand il existe. S'il n'existe pas ou si ce passage n'est pas identifié, une solution est proposée par le technicien de raccordement.



Il va de soi qu'à la lecture de ce qui précède, on imagine aisément les problèmes que peuvent poser les arbres dans une commune comme la nôtre, boisée à 80 %.

L'élagage garantit l'accès de tous au service public de l'électricité et de la fibre

Comme le réseau téléphone cuivre, le réseau téléphone public fibre est en partie déployé en aérien, sur des poteaux. Un élagage régulier de la végétation aux abords du réseau fibre, et conforme aux normes en vigueur, préserve la continuité des services (téléphone, Internet, alarmes) et ainsi la sécurité des personnes et des biens.

Que dit la loi ?

Les propriétaires des arbres et de toute végétation sont responsables de leurs entretiens.

Un réseau coupé par une branche engage la responsabilité du propriétaire de l'arbre.

Si le propriétaire ne réalise pas les travaux d'élagage, l'article L.51 du Code des postes et des communications électroniques autorise, après notification au propriétaire et au maire, l'exploitant du réseau à procéder aux opérations d'entretien aux frais du propriétaire.

Dans le cadre des contrats d'assurance habitation, la responsabilité civile du propriétaire peut prendre en compte les dommages causés par ses arbres.

Dans tous les cas, une étiquette signale la présence de la Fibre sur le poteau. Sa couleur varie selon les réseaux: verte pour les poteaux exploités par Orange ou Enedis et principalement blanche sur les poteaux du réseau public Fibre...



- Différents poteaux peuvent porter le réseau public fibre aérien

Certains sont mutualisés avec d'autres réseaux comme les poteaux exploités par ORANGE qui portent le réseau télécom cuivre et les poteaux exploités par ENEDIS, propriété des Syndicats d'énergie, qui portent le réseau électrique basse tension. Les poteaux exploités par NATHD, propriété des syndicats mixtes numériques, portent uniquement le réseau public Fibre.

- Bonnes pratiques d'élagage

Éventuellement, faire appel à un professionnel pour limiter les risques d'accident.

Ne jamais monter sur les poteaux.

Ne pas faire de feu sous les lignes.

Ne jamais toucher une ligne ni une branche ou arbre tombé sur une ligne, mais prévenir le service dépannage d'Enedis.

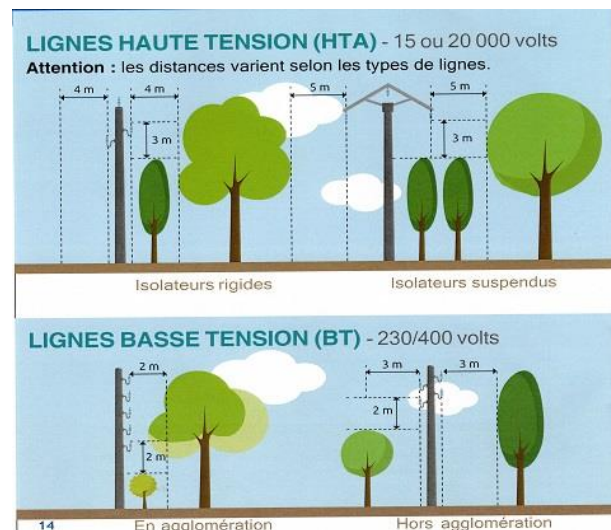
Entretenir régulièrement la végétation avant qu'elle ne soit trop près des lignes et des poteaux (de septembre à mars de préférence).

Anticiper, ne pas planter sous les lignes ou trop près des poteaux ou en tenant compte des distances à respecter une fois les plantations arrivées à maturité.

Il n'est pas demandé d'abattre les arbres, seule la végétation qui ne respecte pas les normes de distances est à élaguer.

En plus des lignes, dégager les accès aux poteaux car les opérateurs peuvent intervenir avec des nacelles (opération de maintenance, raccordement d'un administré à la fibre).

Normes actuellement en vigueur pour les lignes haute et basse tension et qui s'appliquent à tous types de lignes.



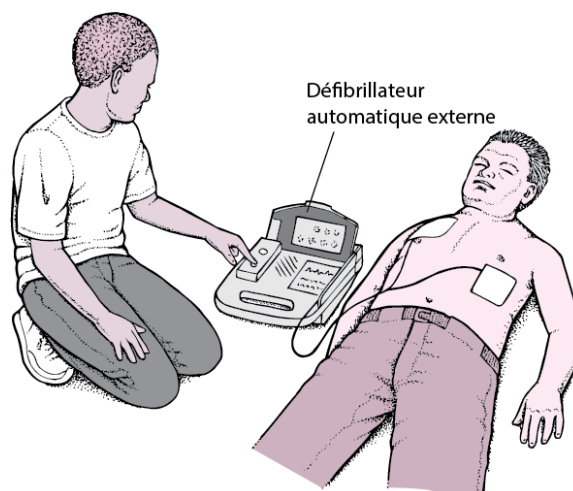
La salle polyvalente est composée d'une grande salle rénovée pouvant accueillir au maximum 119 personnes, d'une cuisine aménagée et d'un bar.



Nous vous proposons les tarifs suivants (tarifs pour le week-end) :

- 40 € pour les animations (gratuit pour les associations).
- 90 € pour les personnes habitant sur la commune.
- 140 € pour les personnes n'habitant pas sur la commune.
- Forfait de 30 € pour le chauffage (période hivernale uniquement).
- Caution de 500 €.

Nous rappelons que la commune de Croze met à la disposition des habitants, un **défibrillateur** situé à l'extérieur de la mairie, à droite de la porte d'entrée de l'association. Il donnera la possibilité à tous de sauver des vies, dans la mesure où ce défibrillateur est automatisé. Les explications sont données au fur et à mesure par des consignes vocales.



Agardom, déjà plus de 60 ans à vos côtés !

Agardom vous accompagne à chaque moment de votre vie.

Notre objectif : vous permettre de rester au domicile dans des conditions optimales, grâce à une offre de services de qualité.

Notre équipe vous accueille, vous écoute et vous informe sur les dispositifs d'aide à domicile. Nous pouvons vous aider à constituer votre dossier de première demande et à le transmettre ensuite à votre organisme financeur.

Vous souhaitez rester à domicile, nous pouvons vous aider à réaliser ce projet.

Agardom, c'est aujourd'hui plus de 200 salariés, qualifiés avec une expérience et des compétences confirmées dans le service d'aide à la personne. Nos salariés suivent des formations régulièrement pour vous proposer des interventions de qualité.



Nos horaires d'intervention à domicile sont : du lundi au dimanche de 8h à 20h.

Nous pouvons vous accompagner dans toutes vos démarches pour :

- L'entretien du logement : ménage courant, entretien du linge, ...
- Les courses et l'aide à la préparation des repas.
- L'aide à la personne dépendante : aide à la toilette, aide à l'habillage,
- Le soutien moral, social et administratif, lecture, jeux de société, assistance aux démarches administratives courantes,

...

Agardom, 60 années d'expériences, un agrément qualité, une certification Handéo.

Besoin d'explications, de conseils ?

Nous étudions, avec vous, vos besoins et les financements possibles, n'hésitez pas à nous contacter au 05.55.83.35.00 pour plus de renseignements.

Des permanences ont lieu régulièrement, Felletin, Auzances, Boussac, Ahun, Lavaveix, Chénérailles, Gouzon, Crocq, Mérinchal, Gentioux, ... Une occasion de rencontrer votre responsable de secteur



Aide à Domicile, « Et si c'était fait pour vous ? »

Nous peinons aujourd'hui à recruter, de nombreux avantages ont été mis en place, mutuelle de groupe, prêt de véhicule en cas de panne, véhicule en location à tarif préférentiel, augmentation des salaires avec la mise en place de l'avenant 43, remboursement des kilomètres et temps de trajet, chèque Cdhoc, ...

Dans le cadre de nos interventions, nous sommes régulièrement à la recherche de candidature, n'hésitez pas à déposer votre CV ou à nous contacter pour un éventuel entretien.

Agardom – Esplanade Charles de Gaulle 23200 Aubusson – 05 55 83 35 00 – agardom@agardom.fr

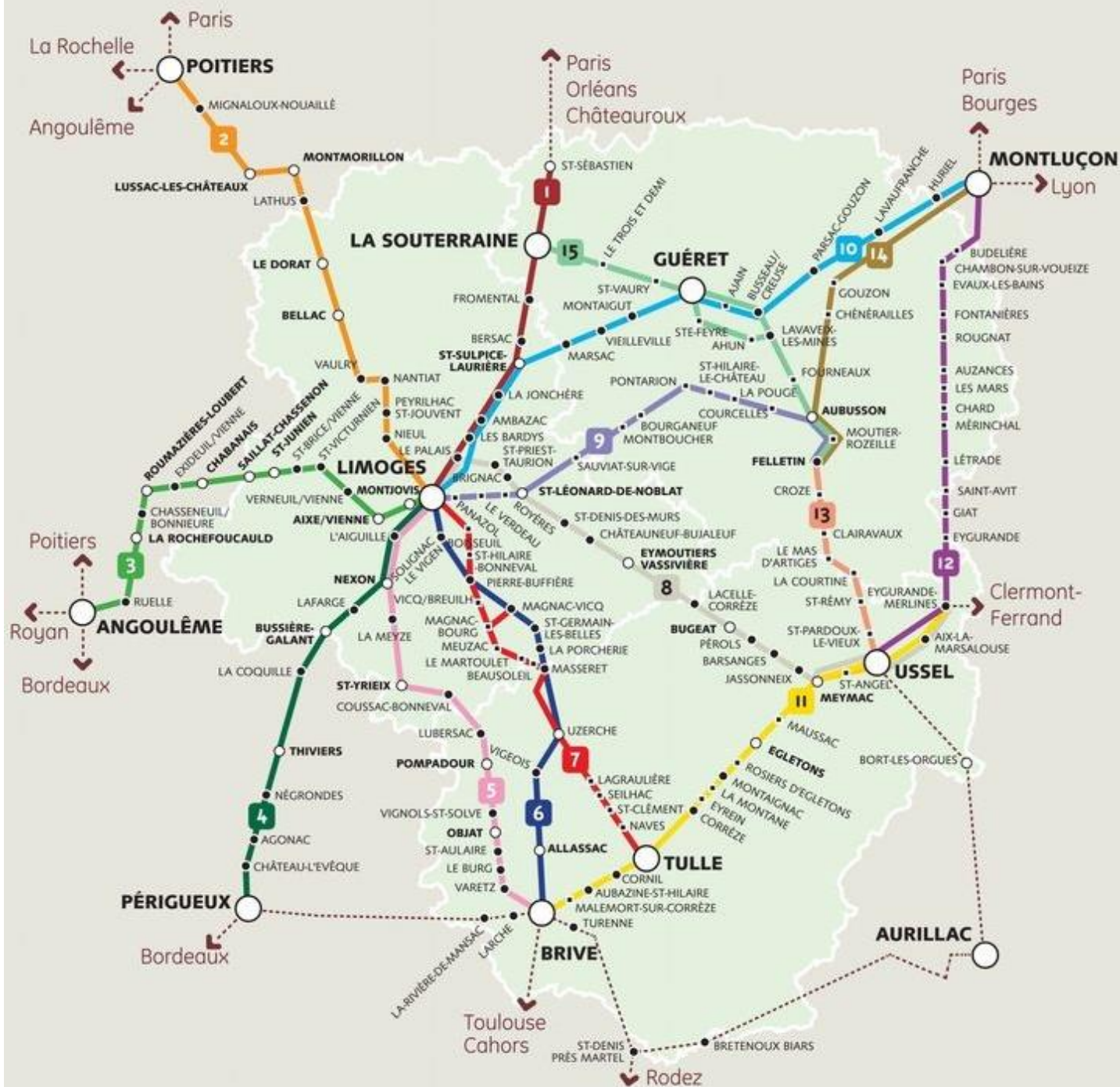
USSEL → FELLETIN → AUBUSSON → MONTLUÇON

	PÉRIODICITÉ	Période scol.		Toute l'année		Vac. scol.	Toute l'année	Période scol.	Toute l'année	
		L-----	LMMJV--	LMMJVS-	--M-V--	LMMJVS-	LMMJV--	LM-JV--	-----D	
		N° DE COURSES	54632	54630	54634	54638	54638	54640	54642	54644 54646
NOTA		1	1	1-2-3-4	1-3-4	1-3-4	1-4-5	1-5	1-2	1-3-4-5
USSEL	Gare SNCF	5:10	6:10	8:10	13:10	16:10	17:10	18:05	16:10	20:10
	Place Henri Queuille	-	-	-	13:20	-	17:20	18:15	16:20	20:20
	Lycée Ventadour	-	-	-	13:25	-	17:25	18:20	16:25	20:25
	Notre Dame Face AB	5:14	6:14	8:14	13:30	16:14	17:30	18:25	16:30	20:30
ST-PARDOUX-LE-VIEUX	Daubech Délaissé	-	-	-	13:34	-	17:34	18:29	16:34	20:34
	Bourg AB	-	-	-	13:40	-	17:40	18:35	16:40	20:40
LIGNAREIX	Lignareix AB	-	-	-	13:46	-	17:46	18:41	16:46	20:46
SAINT-RÉMY	Le Petit Laval Carref. Face AB	-	-	-	13:50	-	17:50	18:45	16:50	20:50
	Eglise	-	-	-	13:52	-	17:52	18:47	16:52	20:52
	Le Franceix Loisissement AB	-	-	-	13:55	-	17:55	18:50	16:55	20:55
LA COURTINE	Champ de Foire AB	5:39	6:39	8:39	14:01	16:39	18:01	18:56	17:01	21:01
	La Poste	5:40	6:40	8:40	14:02	16:40	18:02	18:57	17:02	21:02
	Gare SNCF AB	5:41	6:41	8:41	14:03	16:41	18:03	18:58	17:03	21:03
	Le Petit Breuil AB/D982	5:42	6:42	8:42	14:04	16:42	18:04	18:59	17:04	21:04
LE MAS D'ARTIGES	Bourg Croisement RD28 AB	5:47	6:47	8:47	14:09	16:47	18:09	19:04	17:09	21:09
CLAIRVAUX	Carref. RD982/VC Les Gasnes	5:54	6:54	-	14:16	16:54	18:16	19:11	17:16	21:16
	Les 3 Ponts Carref. D982/D31	5:55	6:55	-	14:17	16:55	18:17	19:12	17:17	21:17
CROZE	La Grattade Mairie	6:01	7:01	-	14:23	17:01	18:23	19:18	17:23	21:23
FELLETIN	Gare SNCF	6:13	7:13	9:07	14:35	17:13	18:35	19:30	17:35	21:35
	Monuments aux Morts AB	6:15	7:15	9:09	14:37	17:15	18:37	19:32	17:37	21:37
	LMB AB	6:17	7:17	9:11	14:39	17:17	18:39	19:34	17:39	21:39
MOUTIER-ROZEILLE	La Clide Face AB	6:19	7:19	9:13	14:41	17:19	18:41	19:36	17:41	21:41
	Face La Croix Blanche	6:21	7:21	9:15	14:43	17:21	18:43	19:38	17:43	21:43
AUBUSSON	Gare Routière	6:29	7:29	9:23	14:51	17:29	18:51	19:46	17:51	21:51
	Séglère - Aire de Covotourage	6:32	7:32	9:26	14:54	17:32	18:54	19:49	17:54	21:54
ISSOUDUN	Létrieux AB	6:43	7:43	9:37	15:05	17:43	19:05	20:00	18:05	22:05
CHÉNÉRAILLES	Place du Champ de Foire AB	6:48	7:48	9:42	15:10	17:48	19:10	20:05	18:10	22:10
GOUZON	Champ de Foire AB	6:57	7:57	9:51	15:19	17:53	19:19	20:14	18:19	22:19
MONTLUÇON	Gare SNCF	7:33	8:33	10:27	15:55	18:33	19:55	20:50	18:55	22:55

MONTLUÇON → AUBUSSON → FELLETIN → USSEL

	PÉRIODICITÉ	Toute l'année		Vac. Scol	Toute l'année			
		LMMJV--		LMMJVS	--M-V--	---VS-	LMMJV-D	----V--
		N° DE COURSES	54631	54633	54635	54637	54651	54643 54647
NOTA		1-2-3	1-2-3-4	1-2-4-5	1-2-3-4-6	1-3-4-5-7-8	1-3-5-7	1-3-7-8
MONTLUÇON	Gare SNCF	-	-	-	-	16:15	17:15	21:40
	GOUZON	-	-	-	-	16:53	17:53	22:18
CHÉNÉRAILLES	Place du Champ de Foire AB	-	-	-	-	17:03	18:03	22:28
ISSOUDUN LETRIEUX	Létrieux Bascule	-	-	-	-	17:07	18:07	22:32
AUBUSSON	Séglère - Aire de Covotourage	-	-	-	-	17:20	18:20	22:45
	Gare Routière	6:15	7:25	10:25	14:25	17:25	18:25	22:50
MOUTIER-ROZEILLE	La Croix Blanche	6:18	7:28	10:28	14:28	17:28	18:28	22:53
	La Clide AB	6:23	7:33	10:33	14:33	17:33	18:33	22:58
FELLETIN	LMB	6:27	7:37	10:37	14:37	17:37	18:37	23:02
	Gare SNCF	6:31	7:41	10:41	14:41	17:41	18:41	23:06
	Monuments aux Morts AB	6:33	7:43	10:43	14:43	17:43	18:43	23:08
CROZE	La Grattade Mairie	6:44	7:54	10:54	14:54	17:54	18:54	23:19
CLAIRVAUX	Les 3 Ponts Carref. D982/D31 Délaissé	6:51	8:01	11:01	15:01	18:01	19:01	23:26
	Carref. RD982/VC Les Gasnes	6:53	8:03	11:03	15:03	18:03	19:03	23:28
LE MAS D'ARTIGES	Bourg Croisement RD28 AB	6:57	8:07	11:07	15:07	18:07	19:07	23:32
LA COURTINE	Le Petit Breuil AB/RD982	7:00	8:10	11:10	15:10	18:10	19:10	23:35
	Gare SNCF AB	7:02	8:12	11:12	15:12	18:12	19:12	23:37
	Mairie AB	7:03	8:13	11:13	15:13	18:13	19:13	23:38
	Champ de Foire AB	7:04	8:14	11:14	15:14	18:14	19:14	23:39
SAINT-RÉMY	Le Franceix AB Délaissé	7:09	8:19	11:19	15:19	18:19	19:19	23:44
	Eglise	7:11	8:21	11:21	15:21	18:21	19:21	23:46
	Le Petit Laval AB	7:13	8:23	11:23	15:23	18:23	19:23	23:48
ST-PARDOUX-LE-VIEUX	Bourg AB	7:18	8:28	11:28	15:28	18:28	19:28	23:53
LIGNAREIX	Lignareix AB	7:21	8:31	11:31	15:31	18:31	19:31	23:56
ST-PARDOUX-LE-VIEUX	Daubech Arrêt Bus	7:28	8:38	11:38	15:38	18:38	19:38	00:03
USSEL	Notre Dame AB	7:38	8:48	11:48	15:48	18:48	19:48	00:13
	Place Henri Queuille AB	7:39	8:49	11:49	15:49	18:49	19:49	00:14
	Lycée Ventadour	7:42	8:52	-	15:52	18:52	19:52	00:17
	Gare SNCF	7:50	9:00	12:00	16:00	19:00	20:00	00:25

TRANSPORTS RÉGIONAUX DU LIMOUSIN





Dr EL BADRI

Pédiatre

Présent les mercredis



Dr THAMER

ORL

Présent tous les jours

LES CONSULTATIONS Site Le Mont



Mme BONNAUD

Diététicienne

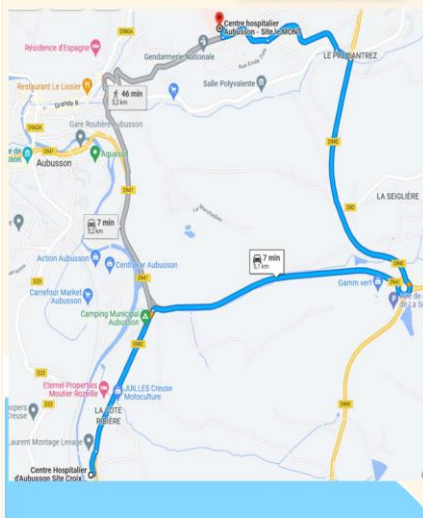
Présente 1 mercredi/mois



Mme SMAGGHE

Sage-femme

Présente tous les lundis,
avec préparation à
l'accouchement en
balnéothérapie



Centre hospitalier d'Aubusson

SITE CROIX-BLANCHE

3 CÔTE RIBIÈRE
23200 MOUTIER ROZEILLE
05.55.83.60.71 05.55.83.60.72

SITE LE MONT
50 RUE HENRI
23200 AUBUSSON
05.55.83.50.50

12-DOC-147 (V35)



Consultations Externes

*Sites de la Croix Blanche
et du Mont*



LES CONSULTATIONS

Le service des consultations externes est un service polyvalent offrant aux patients un panel de spécialités sur rendez-vous de 9h00 à 17h30 :

-La gastroentérologie

-La pneumologie, l'allergologie et l'étude du sommeil,

-L'anesthésie

-La gynécologie

-L'orthopédie

-La mémoire - neuropsychologie

-La chirurgie viscérale

-L'ophtalmologie

-La cardiologie

-La pédiatrie

-L'otorhinolaryngologie

Lors de ces consultations, notre service organise sur son site, si nécessaire, des chirurgies en ambulatoire (cataractes, injections intra vitréennes, fibroscopies, coloscopies).

Les exérèses de lésion cutanée et la pose de polygraphes pour les bilans d'apnée du sommeil, l'exploration fonctionnelle respiratoire, les tests cutanés en vue d'allergies sont également possibles.

Des consultations avancées sont également proposées sur le site du Mont:

-Diététique

-Sages femmes

NOS MÉDECINS



Dr TENSAOUTI

**Gastroentérologue—
Hépatologue**



Dr LAGARRIGUE

Anesthésiste



Dr GOUGAM

Orthopédiste

Présent 1 mardi/mois



Dr IBRAHIM

**Pneumologue
Allergologue
Etude du sommeil**

Présent les jeudis



Dr MASSRI

**Gynécologue—
Obstétricien**



Dr NOUAILLE

Médecin gériatre

(consultations faites
conjointement avec
Mme MONNIER Neuropsychologue)



Dr CHOKAIRI - Dr BOUDISSA - Dr FRED

Chirurgiens viscéraux

Présents 1 vendredi/mois



Dr BENAYOUN - Dr MUNIER - Dr VERGNE

Ophtalmologues

Dr BENAYOUN et Dr MUNIER:

Présents 2 mardis/mois

Dr VERGNE:



Dr BERENFELD - Dr SAMB

Cardiologues Présents 1 semaine/mois

Rdv à prendre au CH Usseil



Centre hospitalier d'Aubusson

**RETOUR
SOMMAIRE**

Le service des consultations externes est un service polyvalent offrant aux patients un panel de spécialités sur rendez-vous de 9h00 à 17h30 :

📍 Site le mont – Rue Henri Dunant, 23200 Aubusson
Prise de rendez-vous : 05 55 83 50 50

Diététique	1 mercredi par mois	Mme BONNAUD
Sages femmes	Tous les lundis, avec préparation à l'accouchement en balnéothérapie	Mme SMAGGHE

📍 Site la Croix Blanche – 3 côte Ribièrè – 23200 MOUTIER ROZEILLE
Prise de rendez-vous : 05.55.83.60.72 ou 05.55.83.60.71

Pour les rendez-vous de cardiologie avec le CH Ussel appeler directement au [05.55.96.43.34](tel:05.55.96.43.34)

Pédiatre	Tous les mercredis	Dr EL BADRI
Pneumologue Allergologue Étude du sommeil	Tous les jeudis	Dr IBRAHIM
Orthopédie	Présent 1 mardi/mois	Dr GOUGAM
Gastroentérologue Hépatologue	1 lundi tous les 15 jours	Dr TENSAOUTI
Gynécologie	1 mercredi par mois	Dr MASSRI
Cardiologie (Rendez-vous à prendre au CH Ussel)	Tous les jeudis	Dr SAMB Dr BERENFELD
Anesthésie	Les lundis ou mardis	Dr LAGARRIGUE
Ophtalmologie	2 mardis par mois	Dr BENAYOUN Dr MUNIER
	1 jeudi et vendredi par mois	Dr VERGNE
Chirurgie viscérale	Les vendredis	Dr BOUDISSA Dr CHOKAIRI Dr FRED
Mémoire	Les mercredis	Dr NOUAILLE Mme MONNIER

SIGNALEZ PIÉGEZ LUTTEZ !

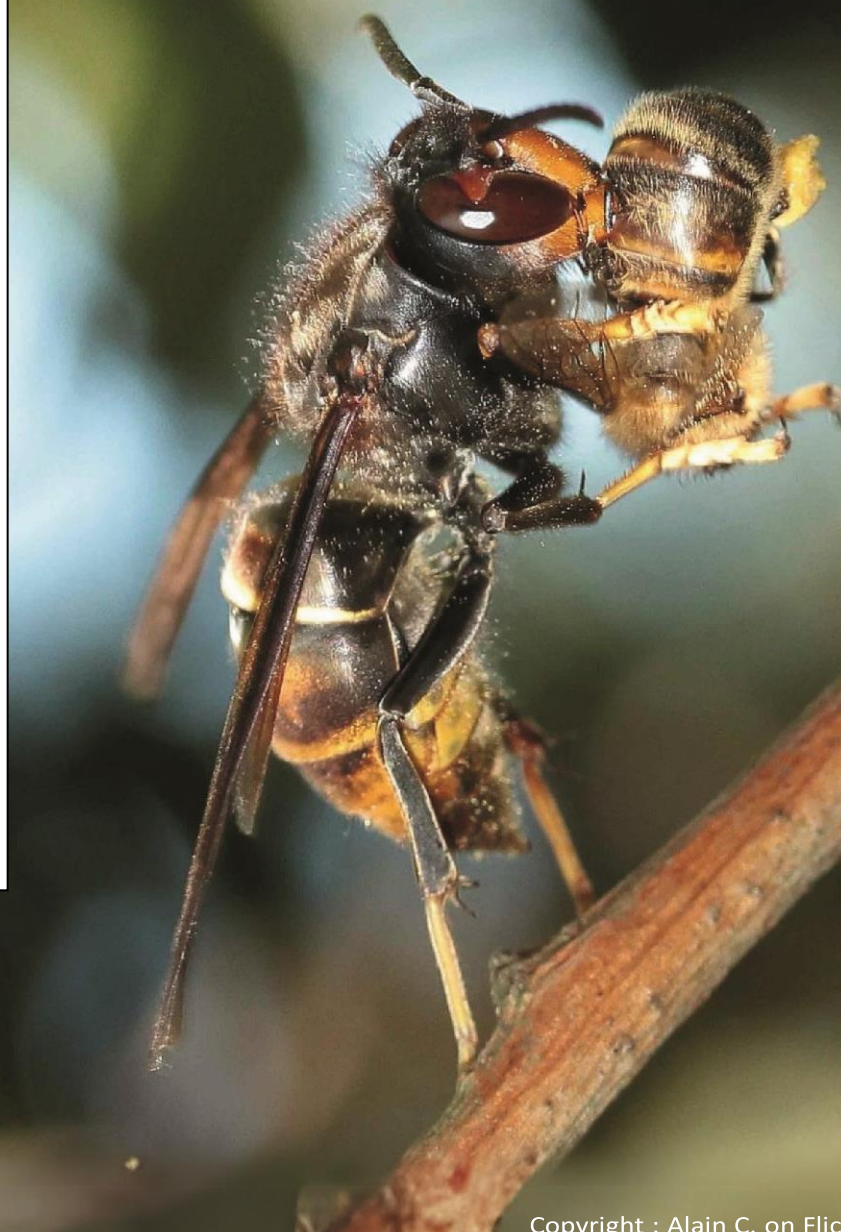
Ensemble, limitons l'expansion de l'envahisseur

Le frelon asiatique
menace nos **abeilles**
et la biodiversité.

Agissons sans tarder
contre cette menace
invasive.

Soyez **vigilant**
signalez les nids et
piégez.

Chaque geste
compte pour
préserver notre
environnement.



auxabeillesalpines.fr

Copyright : Alain C. on Flickr



Information
Sensibilisation
Echanges



Maladies Vectorielles à Tiques

PERMANENCES

[inscription par mail à: creuse@francelyme.fr](mailto:creuse@francelyme.fr)

Mairie de Saint-Dizier-Masbaraud
Salle du Conseil
1 rue du Colombier
23400 Saint-Dizier-Masbaraud

les mardis
5 mars, 7 mai,
10 septembre
et 5 novembre 2024
de 15h à 17h

